

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 22 SEPTEMBRE 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

Chers collègues,

En préambule de l'ouverture de notre Conseil Municipal, en ma qualité de 1^{er} magistrat de la ville, je souhaite vous communiquer les éléments suivants concernant les autorités administratives et plus précisément les responsables de la Sécurité Publique sur notre commune :

Pour cette rentrée de septembre :

Monsieur le Commissaire Jérôme VIAL vient de prendre le commandement de la Police Nationale en tant que commissaire et chef de la circonscription de la sécurité publique de Grasse, en remplacement du commissaire Jean Robert ROBIN nommé à Cannes. Monsieur Jérôme VIAL, originaire de Grenoble a débuté sa carrière à Paris au sein de la Préfecture de Police en qualité de chef de bureau de police dans le 9^{ème} arrondissement. Dès 2012, il est nommé au poste d'adjoint à la sureté départementale des Alpes-Maritimes. En 2014, il effectue un remplacement sur Menton jusqu'en juillet dernier. Nous lui souhaitons ici la bienvenue.

Monsieur le Capitaine Louis BOQUIEN nouveau commandant de l'Escadron de Gendarmerie Mobile 23/6 basé à la caserne de Saint-Claude à Grasse, et ne l'oublions pas commandant d'Armes de la ville de Grasse qui était, comme vous le savez tous, une ville de garnison. Il prendra officiellement ses fonctions le 1^{er} octobre et il nous arrive tout droit de Melun. Il remplacera Nicolas DESTRADE qui a été nommé à la gendarmerie d'Avallon.

Le Chef d'escadron Eric PAINSET, commandant la compagnie de gendarmerie de Grasse, renforce ses rangs en accueillant le Capitaine Lucille BEGUIN, en provenance de l'Établissement de l'Administration et du Soutien de la Gendarmerie Nationale, qui devient son adjointe.

Nous leur souhaitons à toutes et à tous, la bienvenue à Grasse et de belles missions.

Parallèlement et à l'instar de la pose de la 1^{ere} pierre de notre poste de Police du 15 septembre dernier, j'ai réorganisé avec le capitaine Jean Marie BELVEDERE, adjoint à la Sécurité, la globalité des services de notre Police municipale en nommant à leur tête 2 chefs de service ayant déjà fait leurs preuves sur le terrain :

Monsieur Hervé CHOSSON, qui était responsable de la brigade de nuit et du centre de vidéo protection, et Monsieur François BORELLA, responsable de la Brigade Motocycliste et de la fourrière.

Dès leur prise de fonction, nous avons réorganisé les plages horaires des agents afin de coller à la réalité du terrain et répondre aux attentes des Grassoises et des Grassois. Désormais, des patrouilles pédestres sillonneront les rues du centre historique de 13h à 23 h.

Simultanément nous avons souhaité créer un groupe d'Assistants de Sécurité des Ecoles, nous permettant en cela de redéployer nos policiers municipaux afin qu'ils puissent accomplir leurs missions conformément au statut de la fonction publique territoriale.

Je tiens à témoigner à Messieurs BORELLA et CHOSSON ainsi qu'à tous les agents des services de la Police Municipale toute ma confiance, toute notre confiance, dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions car je sais qu'ils sont empreints d'un profond dévouement au service de nos concitoyens.

Je vous propose que nous puissions ouvrir la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015,

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Chems SALLAH est absent, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Madame Mireille BANCEL (qui représente ce jour Monsieur DEGIOANNI)

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 20 juillet 2015. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès-verbal ?

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Madame Mireille BANCEL

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Madame Mireille BANCEL avez-vous des observations pour Monsieur DEGIOANNI ?

Madame Mireille BANCEL

Non.

Une délibération est retirée de l'ordre du jour :

2015-173 Modification tarification de location du Palais des Congrès, de l'espace Chiris et de la salle sous le Cours.

Cette information vous a été transmise le jeudi 17 septembre par mail (N°4).

J'en ai, par ailleurs, parlé personnellement à Monsieur EUZIERE sur l'esplanade de notre communauté d'agglomération de ce retrait.

Modifications sur les délibérations suivantes :

2015 – 163 Budget principal – Admissions en non-valeur.

En effet des créances ont pu être recouvrées. De plus le titre de recette 111 de 1996 pour la poste correspond à un loyer annuel révisé par la suite, il aurait donc dû faire l'objet d'une régularisation comptable (le loyer ayant été réduit). Il convient donc de reconsidérer la nature de la dépense en titre à annuler sur exercice antérieur en lieu et place d'une non-valeur.

2015 – 160 Budget Principal – Décision budgétaire modificative N°1.

La décision budgétaire modificative N° 1 tient compte des modifications des non-valeurs.

Ces informations vous ont été transmises le 21 septembre par mail N°5. Ces délibérations modifiées ainsi que leurs annexes vous sont remises sur table.

2015 – 169 Musée d'Art et d'Histoire de Provence

Mise en œuvre Résidence – Mission – Demande de subvention 2015 à la DRAC

Le temps de travail des agents des Musées a été augmenté d'où l'augmentation des dépenses de 16 000 à 23 000 €. Pour cette augmentation, les services de l'Etat ont indiqué qu'ils pouvaient subventionner à hauteur de 15 000 €.

La délibération N°2015-159 sur les conseils de quartier sera rapportée par Madame Brigitte VIDAL.

2015 - 143

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire

A la suite de la démission de Monsieur Jonathan TURRILLO, 3^{ème} adjoint, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'installation de Madame Stéphanie MANDREA, conseillère municipale.

Je suis très fier et heureux de l'accueillir dans nos rangs du Conseil Municipal, lui souhaiter au nom du Conseil Municipal et plus particulièrement de la majorité municipale la bienvenue. Considérant que suite à la démission de Monsieur Jonathan TURRILLO, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat issu de la même liste venant immédiatement derrière le dernier élu.

Considérant que Madame Stéphanie MANDREA venant dans l'ordre de la liste, il convient qu'il soit procédé à son installation.

La Commission Optimisation et Performance des Moyens et Ressources ayant été saisie dans sa séance du 7 septembre 2015 ;

La Commission Equipement et Aménagement du Cadre de Vie ayant été saisie dans sa séance du 7 septembre 2015,

La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie dans sa séance du 8 septembre 2015,

La Commission Qualité de Vie ayant été saisie dans sa séance du 8 septembre 2015,

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de l'installation de Madame Stéphanie MANDREA en qualité de conseillère au sein du conseil municipal et prendre acte que l'ordre du tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur TURRILLO, 3^{ème} adjoint était en charge de la Culture et des affaires juridiques. Il vient de démissionner et explique sa décision, je cite « par des difficultés à mener de front sa carrière professionnelle d'avocat et son mandat d'élu ».

Ce serait donc un problème de temps. Monsieur TURRILLO, 3^{ème} adjoint était, à l'entendre, débordé par la tâche. Pourtant, paradoxalement, Monsieur VIAUD, qui est Maire de Grasse (pas simple 3^{ème} adjoint, Maire de GRASSE), Président de la communauté d'agglomération, Vice-président du conseil départemental, ce n'est pas rien, mais aussi président du SCOTT, président de (...) je ne sais même plus combien de commissions (...) vous ne reconnaissez Monsieur VIAUD aucune difficulté pour mener de front tous ces mandats.

La question qui se pose est alors la suivante : Mais comment faites-vous ? Non c'est vrai, on aimerait comprendre ! Si Monsieur TURRILLO, 3^{ème} adjoint ne s'en sortait pas, comment faites-vous, vous, pour vous en sortir ?

Vraiment, Monsieur VIAUD, il y a de quoi être admiratif.

Enfin, il y aurait de quoi (...) car la réalité est bien différente. Il y a quelques mois, Madame DUVAL disait sur le ton méprisant qu'elle affecte de prendre lorsqu'elle s'adresse à l'opposition, qu'être élu, je cite « ce n'est pas juste avoir son nom sur un bristol ». Vous me permettez donc de vous retourner le compliment, Monsieur VIAUD : être élu ce n'est pas juste poser pour la photo de Nice-Matin 3 fois par jour...être élu ça demande du temps, ça demande du travail, ça demande des efforts. Mais peut-être n'avez-vous pas encore pris la mesure du temps qu'il faut pour exercer correctement, j'ai bien dit correctement, chacun des mandats que vous occupez. Quoi qu'il en soit Monsieur TURRILLO est un homme intègre. Avec son départ, c'est un poids lourd de votre équipe qui s'en va. Je le regrette profondément pour notre ville car un homme doté de telles compétences risque d'être fort difficile à remplacer.

Monsieur le Maire

Vous auriez pu par élégance souhaiter la bienvenue à Madame MANDREA.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous l'avez fait pour moi puisque vous avez associé tout le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Je vous souhaite la bienvenue, Madame MANDREA, je souhaite vous dire combien vous serez dans ce Conseil Municipal associée, vos orientations et vos réflexions nous aideront au quotidien. Monsieur CASSARINI, notre quotidien ne se résume pas à se mettre devant une photo de Nice-Matin.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a aussi face book, j'avais oublié.

Monsieur le Maire

Nous respectons Nice Matin, leur objectivité dans l'information qu'ils donnent à nos concitoyens. Je vais vous répondre sur une question qui était la vôtre. La question de l'adjoint aux finances. J'ai choisi de confier une délégation importante à Monsieur le 1^{er} adjoint, Monsieur Philippe WESTRELIN, lui demandant ainsi de venir m'accompagner et m'aider, je confie la délégation des finances de la ville de GRASSE à Monsieur WESTRELLIN.

Je ne vous permettrai jamais, Monsieur CASSARINI, ici dans cette assemblée de mettre en cause Monsieur TURRILLO en disant que c'était trop lourd, trop difficile pour lui. Je respecte Jonathan TURRILLO dans le travail qu'il a mené.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'ai jamais dit cela.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, vous allez apprendre une chose, c'est que vous allez respecter les personnes qui parlent, et je demanderai à votre président Monsieur EUZIERE à qui j'ai parlé lors du dernier conseil communautaire de tenir une discipline de groupe.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ne vous énervez pas Monsieur VIAUD.

Monsieur le Maire

Je suis très calme, et je vous demande de tenir votre rang et de ne pas monopoliser la parole comme vous le faites. Vous allez apprendre à avoir une discipline de groupe. Je vais confier à Monsieur le 1^{er} adjoint le soin de porter la question des finances de la ville. Question déterminante. Vous avez raison de dire qu'il faut un adjoint aux finances et cela ne m'a pas échappé et j'ai souhaité respecter le décès de Monsieur André MASSON. Je confie cette délégation à Monsieur le 1^{er} adjoint qui l'a acceptée avec beaucoup d'enthousiasme, de volonté de s'engager encore plus dans notre commune. Quant à Jonathan TURRILLO, je souhaite lui dire ma parfaite reconnaissance pour le travail qu'il a accompli jusqu'à ce jour. Ma reconnaissance sur son honnêteté, sur sa clarté, sur sa volonté de me dire qu'il ne pouvait pas assumer des charges professionnelles et politiques. Cela l'honore de dire que l'on ne peut pas pour des raisons d'existence, pour des raisons de recherche de titre, d'air d'influence, continuer ainsi. Je dis ici à Jonathan TURRILLO mon indéfectible amitié et je sais qu'elle est réciproque. Là où les uns et les autres essayent de faire croire que Monsieur TURRILLO serait en désaccord avec moi, il restera le président de l'association des amis de Jérôme VIAUD et il prendra des responsabilités supplémentaires dans l'avenir à mes côtés sous une autre forme et vous le verrez dans quelques semaines.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vais vous répondre sur deux points :

Evidemment Nice Matin a un rôle à jouer mais nous aimerions bien en tant qu'élu et dans le cadre de la transparence indispensable d'un fonctionnement sain du Conseil Municipal ne pas avoir à apprendre que les délégations sont réparties de telle ou telle manière entre tel ou tel élu de la majorité par Nice Matin. Associer tout le Conseil Municipal et tous les élus, c'est le minimum.

Vous me demandez de faire la police dans le groupe. Je souhaite vous rappeler deux choses : je n'ai pas comme conception celle d'un chef qui empêche qui que ce soit de s'exprimer que je sois d'accord ou pas.

En étant sur cette position, je ne fais que respecter la justice administrative qui a sanctionné des refus de laisser la parole à des conseillers municipaux élus.

Monsieur le Maire

Je voulais vous réunir hier à la réunion des présidents de groupe et vous annoncer la délégation de Monsieur le 1^{er} adjoint avant la presse. Vous n'avez pas pu venir, je le respecte mais aujourd'hui ne me mettez pas en responsabilité d'en parler à Nice Matin.

Monsieur Paul EUZIERE

Les parties de ping-pong, il faut qu'elles se fassent à la loyale. Je vais ai dit pourquoi je ne pourrai pas venir à cette réunion. Je vous ai prévenu vendredi, vous aviez tout le temps pour m'annoncer ces changements ou nous les dire à tous, parce qu'il ne s'agit pas que de moi.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de partie de ping-pong, il y a un dialogue entre vous et moi, un dialogue franc à la loyale et à chaque fois que nous avons une réunion nous partageons les choses. Vous m'exprimez très librement les points de divergence, je les respecte et je les respecterai toujours. Et bien que ce soit de la compétence du Maire, j'en parle toujours avec vous. Je n'ai pas fait un secret avec Nice Matin dans le dos de Monsieur EUZIERE mais c'est parce que nous avons une réunion des présidents de groupe où vous n'avez pas pu venir, et je n'ai rien dit la dessus.

Monsieur Paul EUZIERE

Paul EUZIERE compte pour un dans ce Conseil Municipal et tous les autres élus ont le droit de savoir sans devoir lire Nice Matin.

Monsieur le Maire

J'ai fait le travail avec ma majorité, Paul EUZIERE compte pour moi comme le seul référent de son groupe et vous êtes le patron de votre groupe. Je parle avec vous et Monsieur DEGIOANNI comme patron d'un groupe. Je rebondis sur la question de la police de séance. Monsieur EUZIERE, nous avons parlé tous les deux très librement au conseil communautaire. Est-ce que vous croyez qu'il est normal que Monsieur CASSARINI prenne 98 % du temps de la parole pendant nos assemblées ? A chaque fois que vous demandez la parole, que Monsieur CASSARINI demande la parole je la lui donne mais il va y avoir un moment où je demanderai à ce que l'on respecte un certain temps de parole parce qu'il n'est pas normal que Monsieur CASSARINI prenne 90 % du temps de notre assemblée pour d'abord demander des formules mathématiques dans une autre assemblée, ne venant même pas aux commissions de travail pour demander après dans l'assemblée où il y a 23 Maires où eux se sont déplacés pour les réunions de travail afin de préparer les choses. Je pense qu'il faut une discipline de groupe. Je ne vous demande pas de museler Monsieur CASSARINI et vous avez raison de le laisser libre dans votre groupe mais il arrive un moment où il va falloir respecter les temps de parole, les équilibres, ce qui me semble être normal.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a deux choses différentes :

La discipline de groupe qui est une chose théorique et il y a la discipline de l'assemblée. La discipline de l'assemblée c'est vous qui l'avez, Monsieur le Maire en tant que Maire et en tant que président. C'est le code général des collectivités. Moi je m'en tiens à la Loi et au Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire

Vous avez raison et je m'en tiens aussi à la Loi et aussi au Code Général des Collectivités Territoriales. Je donnerai la parole dans cette approche-là. Monsieur EUZIERE vous le savez combien je respecte votre position, je vous l'ai exprimé tant de fois mais je ne peux pas accepter des déclarations ici ou là et qui sont inconvenables sur un certain nombre de choses. Lorsque l'on ne participe pas aux réunions de travail et aux commissions préparatoires on ne peut venir perturber le conseil municipal en demandant des choses incompréhensibles. Cela ne me convient pas.

Nous allons passer au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai demandé la parole.

Monsieur le Maire

Je vais passer au vote Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je voudrais pouvoir répondre à tous les propos extravagants que vous avez tenus me concernant.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous me refusez la parole.

Monsieur le Maire

Exactement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis un élu et vous me refusez la parole ?

Monsieur le Maire

Je pense que vous en abusez beaucoup.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'abuse pas de la parole et je voulais vous le démontrer.

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs.....

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur le Maire pour la dernière fois, officiellement est-ce que vous me refusez la parole ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous me refusez la parole alors que je suis élu. C'est inacceptable Monsieur VIAUD de refuser la parole à quelqu'un qui veut s'exprimer.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI je pense qu'à chaque fois que vous avez demandé la parole...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Là vous m'avez mis en cause et vous avez dit que j'ai utilisé 98 % du temps de parole. Je souhaiterais pouvoir vous répondre.

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs.....

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous ai demandé la parole. Vous m'avez mis en cause.

Monsieur le Maire

Soyez sûr d'une chose c'est que je vais passer au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous répondrai juste à la délibération suivante.

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs en souhaitant la bienvenue à Madame Stéphanie MANDREA, c'est ce qui nous préoccupe plutôt que les états d'âme de Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous dites n'importe quoi.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI s'il vous plait. Vous allez respecter cette assemblée.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors respecter la démocratie et laissez-moi vous répondre. Vous avez dit des choses fausses.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, je vous demande de respecter cette assemblée une bonne fois pour toutes.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le respect de la démocratie c'est la possibilité de s'exprimer.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, soyez un peu sérieux.

Il n'y a pas de vote pour l'installation de Stéphanie MANDREA, que nous puissions l'accueillir en lui souhaitant la bienvenue dans cette assemblée.

Monsieur le Maire

A la suite de la démission de Monsieur Jonathan TURRILLO, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à la suppression du 3^{ème} poste d'adjoint, ce qui ne veut pas dire que nous ne créerons pas un poste d'adjoint.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne souhaite pas battre mon record de la communauté d'agglomération où j'ai occupé 98 % du temps de parole. Je vais vous demander si par respect de la démission de Monsieur TURRILLO, que je n'ai pas mise en cause puisque je vous rappelle avoir déclaré que Monsieur TURRILLO est un homme intègre.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI je vais vous demander de

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne vous ai pas coupé la parole. Laissez-moi parler.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Arrêtez de vous énerver et laissez-moi parler.

Monsieur le Maire

Je vais vous demander de respecter un certain nombre de choses...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Qui s'occupe des affaires juridiques...

Monsieur le Maire

Puisque vous me poussez à vous le dire je vais vous le dire une bonne fois pour toutes. Monsieur CASSARINI je vous demande de respecter des principes des comportements dans une assemblée comme celle du Conseil Municipal, comme celle du Conseil Communautaire parce que lorsque vous vous permettez dans une autre enceinte de dire à un Maire « Monsieur Claude BOMPAR » que si les débats sont trop longs pour lui il faut qu'il aille boire un café ailleurs et que vous-même vous quittez l'assemblée sans rester jusqu'à la fin et bien vous devriez

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous êtes mal placé pour donner des leçons de morale. En tant que président vous avez quitté deux fois l'assemblée avant la fin. Vous êtes mal placé pour donner des leçons de morale.

Monsieur le Maire

Vous devriez un tout petit peu vous remettre en question. Je vous rappelle que vous avez voté un règlement intérieur de ce Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Que je respecte.

Monsieur le Maire

Que vous ne respectez pas et vous monopolisez la parole de ce conseil. Et c'est mon devoir comme l'a indiqué Monsieur Paul EUZIERE de vous rappeler à l'ordre. Que cela vous plaise ou non, c'est pareil. Vous allez respecter une organisation de ce conseil municipal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ne vous énervez pas Monsieur VIAUD. Restez calme.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 145

**COMMISSIONS MUNICIPALES
MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION
OPTIMISATION ET PERFORMANCE DES MOYENS ET RESSOURCES**

Monsieur le Maire

Par délibération n° 2014-116 en date du 1er juillet 2014, quatre commissions municipales ont été créées. Elles sont chargées d'étudier les questions qui leur sont soumises et en particulier les projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités.

En raison de la démission de Monsieur Jonathan TURRILLO, 3ème adjoint, Il est proposé de désigner un nouveau membre au sein de la Commission Optimisation et performance des moyens et ressources, en respectant le principe de la représentation proportionnelle. Je vous propose de nommer Madame Dominique BOURRET.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

Les commissions municipales peuvent être à la proportionnelle mais ne le sont pas obligatoirement et il n'y a aucune obligation de voter la composition de ces commissions, vu qu'elles sont consultatives. Donc jusqu'à la 148, il n'y a pas d'obligation de faire voter. En effet, peut participer à ces commissions qui veut.

Monsieur le Maire

Je souhaite délibérer dans un souci de transparence.
Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 146

**COMMISSIONS MUNICIPALES
MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Dominique BOURRET.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 147

**COMMISSIONS MUNICIPALES
MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION
VIVRE ENSEMBLE**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Monsieur Cyril DAUPHOUD.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 148

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
REPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Claude MASCARELLI.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 149

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
DESIGNATION D'UN CONTRIBUABLE**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Brigitte VIDAL pour compléter la liste des contribuables comme titulaire et Monsieur Mahamadou SIRIBIE pour compléter la liste des contribuables comme suppléant.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 150

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
REPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Monsieur Philippe WESTRELIN en cohérence avec son nouveau poste et sa nouvelle mission d'adjoint aux finances.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 151

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
REPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Monsieur Pascal PELLEGRINO.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 152

**ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
REPLACEMENT D'UN REPRESENTANT**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Claude MASCARELLI pour le lycée Amiral de Grasse et Monsieur Mahamadou SIRIBIE pour le collège Carnot.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons souhaité participer au conseil d'administration des établissements publics d'enseignement secondaire comme cela s'est toujours fait à Grasse jusqu'en 2008, donc nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2015 - 153

**REGIE DU CINEMA STUDIO
REPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous puissions désigner comme titulaire Monsieur Cyril DAUPHOU et comme suppléant Monsieur Mahamadou SIRIBIE.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 154

**REGIE DES PARKINGS GRASSOIS
REPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Brigitte VIDAL.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 155

**SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET NOTARIES
REPLACEMENT D'UN ADJOINT**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Valérie COPIN, Adjoint au Maire pour représenter la Commune, acquéreur ou vendeur, Monsieur le Maire, Officier Ministériel, ne pouvant intervenir comme partie signataire à l'acte administratif, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, lors de la passation d'actes notariés.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 156

**CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – THEATRE DE GRASSE
ET DU PAYS DE GRASSE
REPLACEMENT D'UN REPRESENTANT**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Claude MASCARELLI.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 157

**ANTENNES RELAIS
REPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Monsieur Philippe BONELLI.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 158

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE
REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITE DE SUIVI DU DISPOSITIF D'AIDE
AUX ECRETEMENTS**

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner Madame Catherine BUTTY.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Depuis l'adoption du budget primitif lors du Conseil Municipal du 14 avril 2015, l'exécution budgétaire nécessite l'adoption d'une première décision budgétaire afin de réaliser les modifications suivantes :

- Inscrire de nouveaux crédits liés à des recettes nouvelles.
- Effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section.
- Réaliser des transferts de crédits entre sections.

Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent respectivement à hauteur de 154 984,71 euros et 35 919,95 euros.

1. Inscription de nouvelles dépenses en investissement liées à des recettes supplémentaires pour un montant de 100 000,00 euros
 - aménagement du square avenue Henri Dunant 100 000,00 euros
2. Inscription de nouvelles dépenses en investissement liées à des virements de la section de fonctionnement pour un montant de 54 984,71 euros
 - Panneaux de police et de signalétique 24 988,84 euros
 - matériel d'illuminations 6 610,77 euros
 - Travaux dans les stades 7 972,45 euros
 - matériel d'éclairage public 9 158,40 euros
 - matériel espaces verts 5 804,25 euros
 - Matériel bureau d'Hygiène 450,00 euros
3. En section de fonctionnement il est nécessaire de procéder aux nouvelles affectations pour les opérations suivantes:
 - prélèvement loi SRU 17 000,00 euros
 - admissions en non-valeur 30 000,00 euros

Ces opérations sont financées par une désaffectation d'un montant équivalent, soit 47 000 euros des crédits votés sur le poste frais financiers.

4. Inscription de nouvelles dépenses en fonctionnement liées à des recettes supplémentaires pour un montant de 5 968,46 euros
 - fournitures d'éclairage public 3 600,00 euros
(Convention de prestation de services avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ZAC Sainte Marguerite)
 - entretien parcs et jardins 2 368,46 euros
(Fonds européen traitement Charançon rouge)
5. Recettes de fonctionnement transférées au financement de l'investissement pour un montant de 29 951,49 euros
6. Désaffectations de crédits en fonctionnement et destinées au financement de l'investissement pour un montant de 19 064,76 euros

Les autres mouvements de crédits concernent :

- des virements de crédits demandés par les services pour une nouvelle répartition de leur budget,
- des ré-imputations de mandats sollicitées par la Trésorerie Municipale impliquant des mouvements budgétaires.

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Sur le recours de l'offre de l'ingénierie extérieure à des compétences extérieures, vous le savez, nous avons recours aux compétences internes de la municipalité. Nous évitons ces frais d'études extérieures onéreuses. Vous avez dû constater Monsieur EUZIERE que dans l'ancienne mandature il y avait beaucoup plus de dépenses de consultations extérieures. Pouvez-vous me dire sur quelles lignes vous demandez des explications ?

Monsieur Paul EUZIERE

Chapitre 20 : 81 053 € de frais d'études.

Monsieur le Maire

Nous allons vous donner le listing détaillé et la ventilation de ces 81 053 €.

Monsieur Paul EUZIERE

Les prestations de service chapitre 611.

Monsieur le Maire

Pour le chapitre, c'est un complément de crédit sur la restauration scolaire afin de les aider. Je demande à Monsieur LUBATTI de vous transmettre dès demain ces éléments nécessaires.

Monsieur Paul EUZIERE

Et sur l'éclairage public ?

Monsieur le Maire

Sur les 9 158.40 € c'est ce qui a été évoqué lors des commissions sur la ZAC Sainte Marguerite avec la convention avec la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est hors PPP ?

Monsieur le Maire

Oui c'est hors PPP.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons voté contre le budget nous votons contre la DM1.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix),
Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**BUDGET PRINCIPAL
D B M 1**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Cette délibération porte sur des montants globaux tant en investissement (154 984 €) qu'en fonctionnement (35 919 €) qui, à l'arrivée, ne sont **pas très importants au regard du Budget total de la Ville.**

Certaines opérations nouvelles et crédits supplémentaires nécessitent donc d'autant plus des explications.

Par exemple, lorsqu'on annule 22 000 € de subventions aux particuliers (chapitre 204) ; mais que l'on rajoute **81 053 €** de « **Frais d'études** » (ch.20) en section d'investissement.

Bien sûr, il faut faire des études, mais le recours systématique (ou à peu près systématique) et coûteux à des bureaux d'études extérieurs pourrait être évité en faisant appel à nos ressources internes.

Il ya une dizaine d'années, j'avais dénombré **27 ingénieurs et techniciens supérieurs** dans les services communaux... et l'on faisait allègrement appel à des bureaux d'études extérieurs

Nous souhaiterions savoir **à quel projet correspond ces 81 000 € supplémentaires** qui figurent au chapitre 20.

Même question sur le rajout de 27 150 € sur la ligne des « **Prestations de service** » (ch 611).

Que sont ces « prestations de service » ?

D'autre part, dans les nouvelles dépenses d'investissement figurent pour **9 158 € «des matériels d'éclairage électrique»**.

De quoi s'agit-il ?

Comment se fait-il qu'alors que « la majorité municipale » de l'époque a signé à la fin du précédent mandat un désastreux **contrat de Partenariat Public Privé pour 20 ans**, la Ville se retrouve à avoir encore des dépenses au chapitre de l'Eclairage public ?

Nous vous saurions gré, d'ailleurs de bien vouloir, nous indiquer s'il continue d'y avoir **des dépenses -notamment d'heures supplémentaires- pour les personnels municipaux du Service Eclairage** .

Monsieur le Maire

Madame NUTINI je vous demande de bien vouloir rapporter cette délibération.

Madame Nicole NUTINI

La décision modificative qui vous est présentée prévoit des crédits supplémentaires pour l'achat d'eau au SICASIL.

2 raisons expliquent cette décision :

1. Le paiement d'un semestre supplémentaire, pour rattraper le retard dans la facturation de SUEZ Environnement ;
2. Des achats d'eau supplémentaires auprès du SICASIL.

Paiement d'un semestre supplémentaire :

En ce qui concerne la première de ces raisons, la Ville de Grasse payait avec une année de décalage la facture d'achat d'eau. Il a été convenu que sur les 2 prochaines factures, nous rattraperions ce retard, afin de régler les montants correspondants dans des délais raisonnables.

C'est ainsi que la facture présentée correspond aux achats d'eau de l'année 2014, mais également du 1^{er} semestre 2015.

Augmentation d'achat d'eau au SICASIL :

L'augmentation d'achat d'eau SICASIL est liée à l'exécution de 2 chantiers importants :

1. La réhabilitation de la liaison entre le réservoir de Roquevignon et celui des 3 Portes,
2. La construction de la médiathèque.

Ces chantiers ont perturbé la capacité de stockage de la ressource en eau propre à la Ville de Grasse (sources de la Foux et du Foulon) et elle a donc dû être compensée par des apports extérieurs procurés par le SICASIL, à hauteur de 1,1 M m³.

Détails techniques sur l'augmentation des achats d'eau au SICASIL :

L'eau captée aux sources de la Foux, comme du Foulon, permet habituellement de remplir les réservoirs du Four Neuf et des 3 Portes, avant d'être redistribuée aux usagers via les réseaux d'eau potable.

Pour des raisons de sécurité, ces deux réservoirs ont dû être vidés pendant les travaux : les fondations de la médiathèque se situaient au pied du réservoir du Four Neuf, qu'il a fallu vider pour éviter que le décaissement du terrain ne déstabilise l'ouvrage ; quant au réservoir des 3 Portes, son fonctionnement a été stoppé, le temps de remplacer les conduites d'eau qui pénètrent dans l'ouvrage par de nouvelles canalisations de meilleure capacité. L'eau de la Foux ou du Foulon n'a pas été gaspillée ; moins de volume d'eau a simplement été mis en production.

Pour assurer la continuité du service dans les mêmes conditions pour les usagers, c'est donc l'eau du SICASIL qui a été injectée dans les réseaux de distribution, par le biais de différents maillages.

Par ailleurs, il faut considérer que la première phase de l'opération de renforcement de la liaison entre le réservoir de Roquevignon et celui des 3 Portes s'est poursuivie jusqu'en mai 2015 dans la rue des 3 Portes et a également eu un impact sur la facture d'achat d'eau au SICASIL au 1^{er} semestre 2015. La phase suivante, qui concerne la traverse Napoléon a elle aussi démarré.

Pour information, à l'issue de ces travaux, une microturbine sera installée à l'intérieur du réservoir des 3 Portes, pour produire une électricité renouvelable.

Enfin, le recours au SICASIL n'a aucune conséquence sur le prix de l'eau des usagers.

Monsieur le Maire

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Non alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2015 - 162 **BUDGET ANNEXE**
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire

Au nom du principe fondamental en comptabilité publique de sincérité des comptes, les admissions en non valeurs doivent être obligatoirement constatées au niveau comptable.

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Monsieur Paul EUZIERE

Je ferai une intervention après sur l'ensemble des admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2015 - 163 **BUDGET PRINCIPAL**
ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Deux cas doivent être distingués :

- Le premier concerne les créances qui ont fait l'objet de procédures non abouties, la créance impayée est donc constatée au niveau comptable, mais le recouvrement est poursuivi jusqu'à la prescription.

- Le deuxième concerne les créances éteintes. En revanche pour ce cas particulier les charges sont, pour la ville, définitives car le comptable ne peut plus diligenter de poursuites (prescription, effacement de la dette prononcé par un mandataire judiciaire, ou la liquidation judiciaire d'une société).

Ainsi sans une démarche volontaire du débiteur (cela a été le cas pour le ROG et l'Hôpital de Grasse) aucun recouvrement ne peut plus être possible.

Par ailleurs un travail de fond a été effectué et nous a permis de faire reconsidérer l'admission en non-valeur concernant la poste.

Le titre de recette de 1996 correspond à un loyer annuel révisé par la suite, il aurait donc dû faire l'objet d'une régularisation comptable (le loyer ayant été réduit).

Il convient donc de procéder à un mandatement de la somme sur le compte correspondant aux annulations de titres sur exercice antérieur et non plus en admissions en non-valeurs.

Enfin il est important de signaler que lors d'un contrôle en 2013, la chambre régionale des comptes s'est longuement interrogée sur les refus non justifiés par la commune des admissions en non-valeurs présentées par le comptable. Aujourd'hui j'ai souhaité, en accord avec la trésorerie, évoquer tous les dossiers depuis 1992 jusqu'à aujourd'hui. J'ai convenu avec la trésorerie d'avoir des réunions régulières avec la DAF sur la question des recouvrements et des non-valeurs. Je comprends votre étonnement Monsieur EUZIERE quand nous admettons en non-valeur des collectivités locales connues.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas simplement mon étonnement, c'est ma colère. J'ai entendu à deux reprises Monsieur LELEUX nous dire qu'on avait purgé et aujourd'hui j'entends le même discours. Il y a des dispositions qui semblent être prises pourvu qu'elles soient suivies d'effet. J'espère que dans deux ou trois ans on n'aura pas des créances de 1992 ou 1993.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2015 - 164 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2015

Monsieur le Maire

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - L'association des Amis du Musée de la Marine | 300 € |
| - L'Association des Anciens Combattants de Grasse | 600€ |

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**BUDGET PRINCIPAL
ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Le principe même de ces admissions en non valeur pose un problème car les impôts locaux étant des impôts de répartition, tout ce que ne payent pas les uns, ce sont tous les autres qui le payent.

Donc, quand on passe l'éponge, ce sont tous les contribuables grassois qui payent la note.

Certes le montant global de cette liste n'est pas très lourd : 28 437 €
Mais il appelle plusieurs remarques de notre part.

D'une part, alors que les services de la Trésorerie municipale nous ont assuré à plusieurs reprises avoir épuré la liste des Admissions en non valeur les plus anciennes, **nous nous retrouvons aujourd'hui avec des créances - évidemment éteintes- datant parfois de 1992.**

23 ans après !

Près d'un quart de siècle plus tard !

De deux choses, l'une : ou bien la Trésorerie municipale n'a pas voulu faire le nécessaire à temps, ou bien elle n'a pas pu parce que -c'est une hypothèse- elle n'a pas suffisamment de personnel.

Quoi qu'il en soit, je trouve assez insupportable que l'on continue –parce que ce n'est pas la première fois- de nous présenter des listes d'Admissions en non valeur datant de la première partie des années 1990 avec, de façon répétée, comme commentaires « créance éteinte ».

D'autre part, comment peut-on accepter que des sociétés, des copropriétés voire des administrations publiques redevables de sommes importantes aient leur « créance éteinte » ?

Il nous a souvent été répondu que des créances étaient éteintes parce que les poursuites s'étaient avérées difficiles, les destinataires étant « introuvables ». A la lecture de cette liste, on peut s'interroger sur le sérieux de cet argument.

Le Commissariat de Police de Grasse –pour ne pas parler de la Poste- a une « créance éteinte »- qui représente 5 541 €.

Le Commissariat de Police se serait-il, en un jour, évaporé ?

La Trésorerie municipale aurait-elle perdu son adresse ?

Ce n'est qu'un exemple.

Il y a trop de situations injustifiables dans la liste qui nous est présentée ici.

Depuis des années, je demande **plus de rigueur dans le traitement de ces dossiers.**

Si la Trésorerie ne parvient pas à les suivre de façon efficace, qu'elle réclame du personnel supplémentaire.

Nous serons à ses côtés.

Mais que l'on ne nous présente plus de telles listes « d'Admissions en non valeur ».

2015 - 165

**ASSOCIATION « PASSEURS DE LIVRES »
DEMANDE DE SUBVENTION EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire

L'association « Passeurs de livres » œuvre depuis de nombreuses années dans le Centre Historique de la ville de Grasse et joue un rôle culturel et social particulièrement important auprès de la population. Il serait souhaitable que l'association étende son rayonnement à l'ensemble des hameaux de Grasse et de tout le pays grassois. Pour ce faire, je vous propose de voter une subvention de 100 € symbolique au bénéfice de cette action digne d'intérêt, espérant que toutes les villes du pays grassois fassent de même pour encourager cette démarche humaniste et désintéressée.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 166

**TARIFICATION DES INSERTIONS PUBLICITAIRES
DANS KIOSQUE ET HORS SERIE / MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire

Suite aux deux premiers mois d'application, il est proposé de modifier comme suit le tarif des insertions publicitaires comme indiqué dans les tableaux qui vous ont été joints dans la délibération. Cela concerne essentiellement le tarif des encarts publicitaires et les frais techniques de mise en page. Je vous demande de bien vouloir approuver la modification de la grille tarifaire telle que mentionnée dans la délibération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 167

**MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
REGIE DE RECETTES
INTEGRATION ET MISE EN VENTE DE NOUVEAUX STOCK
DE CARTES POSTALES**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de proposer d'intégrer un stock de cartes postales, destinées à la vente, dans la régie du Musée d'Art et d'Histoire de Provence. Les recettes estimées sont d'un montant de 200 € soit 0,40 € la carte postale.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 168

**MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
PROJET PEDAGOGIQUE
« QUAND LE COSTUME CONTRAINT LE CORPS »
CONVENTION**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention avec la Compagnie de danse grassoise « Compagnie Reveida » pour un projet pédagogique du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2015-2016 réalisé avec le lycée Amiral de Grasse et ses élèves de la classe de 1^{ère} option Arts plastiques et le Musée d'Art et d'Histoire de Provence. Le montant de la prestation est de 725 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 169

**MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
MISE EN ŒUVRE RESIDENCE – MISSION
DEMANDE DE SUBVENTION 2015 A LA DRAC**

Monsieur le Maire

Cette résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public de jeunes de la maternelle au lycée : jardin d'enfants Les Bengalis, écoles maternelles Les Jasmins et l'Eau Vive, écoles élémentaires Pra d'Estang et Gérard Philippe, lycée professionnel Chiris. Les jeunes choisiront un objet de la collection du MAHP et créeront à partir de celui-ci un objet plus contemporain et à mettre en œuvre d'art dans la rue. Les dépenses estimées pour cette opération, essentiellement en coût salarial du personnel des Musées est d'un montant de 23 000 €. Les recettes estimées par subventionnement de la DRAC peuvent être demandées pour un montant maximal de 15 000 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 170

**TAXE D'HABITATION
MAJORATION DE 20 % DE LA PART COTISATION COMMUNALE
LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE
RESIDENCES SECONDAIRES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Conformément à l'article 31 de la loi de finance rectificative 2014-1655 du 29 décembre 2014 et aux dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts (CGI), les Conseils Municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants (TLV) dont la liste est fixée par décret n° 2013-392 du 10 mai 2013, peuvent majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (les résidences secondaires).

La majoration de 20% porte uniquement sur la part de la cotisation communale de la taxe d'habitation des résidences secondaires, et le produit de cette majoration revient à la commune l'ayant instituée.

Le Conseil Municipal ne peut ni limiter l'étendue géographique ni en moduler le taux.

Je vous demande de bien vouloir autoriser la majoration de 20% de la part de la cotisation communale de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale pour l'exercice 2016 et charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Avant de faire mon intervention je souhaiterais savoir si une évaluation a été faite par les services municipaux de ce que cette majoration rapportera au budget de la ville.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Environ 450 000 €.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

J'espère que cette délibération sera adoptée à l'unanimité dans votre groupe.

Monsieur Philippe-Emmanuel DEFONTMICHEL

Monsieur le Maire, je tiens à vous rappeler que nous sommes une alliance, un groupe avec des idées et des personnalités multiples.

Monsieur le Maire

C'est pour cela que les gens ont du mal à s'y reconnaître car vous votez tout et son inverse dans un même groupe.

Monsieur Philippe-Emmanuel DEFONTMICHEL

Je pensais qu'on n'avait pas le droit d'interrompre les élus lorsqu'ils parlaient.

Monsieur le Maire

Je vous en prie.

Monsieur Philippe-Emmanuel DEFONTMICHEL

Je m'abstiendrai sur cette délibération pour deux raisons :

1. Une raison formelle car une de vos promesses de campagne était de ne pas augmenter les impôts locaux. En tant que contribuable acharné, défenseur des contribuables grassois et Français, je vous dirai que cette prise de position est tout à fait néfaste pour le contribuable grassois ainsi que pour la ville.
2. Une question de fond car augmenter les impôts c'est nuire à l'attractivité du territoire. Aujourd'hui nous avons une fiscalité à Grasse qui est extrêmement lourde, et cela nuit à l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire. Et cette course à la fiscalité permanente sur le territoire grassois est très mauvaise.

Pour ces deux raisons je m'abstiendrai.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pour la cohérence, je voterai contre cette proposition.

Monsieur VIAUD, ce que vous proposez là, c'est une mesure de gauche. C'est une mesure de gauche qui est la conséquence d'un raisonnement que je ne peux pas cautionner. Ce raisonnement part du postulat que celui qui est propriétaire d'une résidence secondaire est forcément riche, peut-être devrais-je ajouter, un sale riche !

Or parmi ceux qui ont une résidence secondaire, il faut dire les choses, il n'y a pas que des riches. Il y a par exemple, celui qui a hérité de son grand-père un appartement ou une maison. Un bien de famille qu'il a décidé de garder parce qu'il est attaché à notre ville. Notre ville qui, pour le coup, est aussi sa ville.

Parmi ceux qui ont une résidence secondaire, il y a aussi celui qui a travaillé dur pour se payer ce qui pour lui était un rêve : cumulant peut-être pour y parvenir et pendant des années des heures supplémentaires, ces mêmes heures supplémentaires qu'un certain Nicolas Sarkozy avait eu la sagesse de défiscaliser pour récompenser, vous vous rappelez, la France qui se lève tôt.

Quant à ceux qui sont riches. Eh bien ! S'ils ont fait le choix d'acquérir à Grasse une résidence secondaire : doit-on les punir en les surtaxant parce qu'ils ont fait ce choix ? Parce qu'ils ont choisi Grasse ? Parce qu'ils aiment Grasse ? Alors même qu'ils sont, peut-être, auprès de leurs amis, de leurs voisins, les meilleurs ambassadeurs de notre ville. Mais de quel crime les accuse-t-on ? D'avoir de l'argent ? Est-ce illégal en France, Monsieur Viaud, de bien gagner sa vie ?

Ce qui est extraordinaire, c'est que ces personnes qui ne viennent que quelques semaines par an paient déjà autant qu'un résident permanent qui peut, lui, profiter toute l'année de tous les services. Elles paient autant qu'un résident permanent, mais pour Monsieur Viaud, ce n'est encore pas assez : il faut majorer la taxe de 20 %.

Alors il est vrai, Monsieur Viaud, que pour taper sur les propriétaires de résidences secondaires, il n'est pas nécessaire d'être doté d'un grand courage politique : ceux-ci étant rarement électeurs de la commune.

Pour terminer, je tiens à rappeler que pendant les élections, Monsieur Viaud avait annoncé, déclaré, dit, redit que lui Maire, il n'augmenterait pas les impôts. Avec cette délibération nous avons la preuve que Monsieur Viaud, encore une fois, a menti aux Grassois.

D'où la question que je pose ici, solennellement, devant la représentation élue de notre ville : bien que vous avez trahi vos engagements de campagne vis-à-vis des propriétaires de résidences secondaires, pour les autres Grassois, pouvez-vous Monsieur Viaud réaffirmer ici que vous n'augmenterez pas les impôts ?

Vous m'obligerez de ne pas faire une réponse caricaturale.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cette mesure incitative est destinée à améliorer les offres de logements en résidences principales (1600 environ sont taxés en résidences secondaires pour environ 22 000 résidences principales) sur le territoire de notre commune où le déséquilibre entre l'offre et la demande est fortement marqué.

Vous avez raison de critiquer cette délibération. Je vous comprends car c'est facile. Cela va rapporter 450 000 € dans les caisses de la commune. Nous le faisons car nous en avons besoin. Monsieur Viaud n'avait pas imaginé

dans son programme lors de sa campagne que l'Etat allait baisser ses dotations d'autant. Je vous rappelle que cette année cela représente 1 400 000 d'€ et que l'année prochaine c'est encore au moins autant. Cette décision date de 1987, où l'Etat avait décidé de transférer des charges aux communes et les dotations qui allaient avec. Aujourd'hui l'Etat laisse les charges et récupère cet argent. Il nous faut donc trouver un palliatif. Par ailleurs l'Etat va redistribuer cet argent sous forme de baisse d'impôt. Il est très facile de baisser les impôts sur le revenu et d'augmenter les charges qui pèsent sur la commune. Nous devenons beaucoup moins populaires. Nous sommes aussi des contribuables grasseois et nous savons que l'impôt est lourd. Si nous prenons cette décision c'est que nous ne pouvons pas faire autrement.

Monsieur le Maire

J'assiste à un spectacle consternant. Monsieur CASSARINI, lorsque vous êtes capable de combattre les textes de gauche en étant assis à la gauche de Paul EUZIERE, lorsque Monsieur DEFONTMICHEL vous défendez les propos qui sont les vôtres en vous dédouanant et vous lavant les mains du parti communiste Français ou de la gauche.

Monsieur Paul EUZIERE

Heureusement que je n'ai personne sur mes genoux.

Monsieur le Maire

Parfois je vous plains Monsieur EUZIERE, parce que je sais que vous êtes droit dans vos bottes, que vous menez votre politique de gauche que vous assumez. Je respecte plus Paul EUZIERE dans ses convictions sans jamais les trahir ni les brader que vous Messieurs CASSARINI et DEFONTMICHEL qui vous vous êtes associés à la gauche et qui aujourd'hui faites semblant de la combattre sur la personne qui est assise à côté de vous et qui vous a offert une place dans ce Conseil Municipal. J'assiste à tout sauf à de la cohérence. Si par malheur, Monsieur CASSARINI les Grasseois et les Grasseises vous avaient confié leur suffrage et la majorité de ces suffrages, comment auriez-vous trouvé des équilibres pour passer les mêmes délibérations où on assiste à quelqu'un qui est pour et qui là même prônait avant moi et qui est Paul EUZIERE. Je salue la cohérence, la conviction qui est la sienne, la défense des intérêts qui sont les siens et la constance. Lorsque je vois trois votes différents dans un même groupe, je me dis quel aurait été la gouvernance d'une assemblée départementale, dans la conduite d'une politique communale pour demain et après-demain.

Monsieur WESTRELIN vous a expliqué les choses. Il ne s'agit pas d'augmenter la fiscalité des taxes d'habitations et foncières des résidences principales mais les habitations secondaires. Je ne cible pas les riches. Nous avons refusé en 2015 d'augmenter la fiscalité locale avec des contraintes immenses avec le désengagement de la DGF, les pénalités de la Loi SRU, la renonciation des emprunts structurés. Nous avons fait des arbitrages immenses, en supprimant près d'un million d'euros sur la masse salariale dans la même année. Pour préparer cet exercice budgétaire 2016 où l'Etat et la DGF annoncent une nouvelle baisse des dotations des collectivités territoriales de plus d'un million d'euros et bien nous avons souhaité comme l'avez préconisé Monsieur EUZIERE, afin de tenir les équilibres, majorer la taxe d'habitation sur les propriétés secondaires.

Je n'ai pas de conseil à recevoir ni de Monsieur CASSARINI, ni de Monsieur DEFONTMICHEL qui tous deux sont associés dans ce groupe de gauche présidé par Paul EUZIERE et qui est le seul qui tient dans cette délibération comme depuis le début du Conseil Municipal, comme depuis le début de la mandature, qui est le seul qui a de la cohérence et qui est le seul à ne pas renier ses idées.

Monsieur Philippe-Emmanuel DEFONTMICHEL

Contrairement à votre grille de lecture simpliste et très politicienne, Paul ne s'est pas rallié à droite et je ne me suis pas allié à gauche, ni Stéphane à droite, ni à gauche. En réalité, nous nous sommes alliés pour mettre fin à un système dont vous êtes l'héritier et le légataire et qui nous a conduit à la situation financière dans laquelle nous sommes. Pour répondre à Monsieur WESTRELIN, oui nous avons le choix et il y a plus d'un an que vous êtes à la tête de la ville et il y avait le choix de faire un audit financier. Audit que nous attendons toujours. Avant

d'augmenter les impôts, avant de faire atteinte à votre promesse électorale, il y avait le choix de faire cet audit et de revoir la politique de dotation aux associations et autres avant de passer par la fiscalité des grassois. Merci de ne pas mettre sur le dos de l'Etat et de la baisse des dotations tous les problèmes financiers de la ville de Grasse.

Monsieur le Maire

Si votre souhait est de toucher comme vous venez de le dire la politique financière en terme de dotations aux associations ce n'est pas notre option. Si votre approche est de toucher aux associations comme vos collègues qui viennent de vous applaudir ce n'est pas la nôtre. C'est cela qui nous distingue Monsieur DEFONTMICHEL.

Monsieur Philippe-Emmanuel DEFONTMICHEL

Vous êtes élu par les associations.

Monsieur le Maire

Vous connaissez très mal le tissu associatif local. Je suis héritier de rien du tout. J'ai été élu parce que le temps des rois que vous connaissez peut-être très bien, ce temps-là est terminé et je suis issu des urnes, du suffrage universel direct du peuple de Grasse et je suis issu des urnes et à ce titre vous devriez un tout petit plus me respecter. Et que cela vous blesse ou pas vous avez fait une alliance avec Paul EUZIERE, de gauche, vous ne l'assumerez peut-être jamais mais vous avez souhaité faire cette démarche-là. Maintenant il faut que vous l'assumiez. Je reçois une situation difficile et vous avez raison de le souligner et je n'ai pas attendu que Philippe-Emmanuel se réveille pour me dire je vais faire un audit financier. Je l'ai fait vous avez-vous-même voté dans ce conseil municipal, mais le jour de cette délibération vous n'étiez pas là et vous aviez donné votre pouvoir à Madame ADDAD, et vous avez voté une participation financière pour que l'on fasse cet audit financier à Monsieur RANCON. Vous ne connaissez pas bien tous vos dossiers car vous n'étiez pas là. Bien sûr j'ai souhaité un audit financier, la restructuration de la dette et d'ailleurs vous avez été le seul à vous être abstenu lors du vote concernant le protocole d'accord avec DEXIA et DEPFA. Je tiens à rappeler que nous avons économisé 2 millions d'euros de frais financiers dans ce protocole DEPFA avec cette banque qui avait pratiqué des emprunts inacceptables pour la ville de Grasse. J'ai trouvé une situation difficile et chaque jour qui passe je mets tout en œuvre pour que dans la première année de l'exercice nous puissions sortir de ces emprunts structurés. Vos collègues le savent car ils assistent à chacune des réunions, à la commission optimisation et performance des moyens et ressources. Monsieur EUZIERE est le seul qui a le courage de ses convictions, je le respecte plus que des personnes qui se renient chaque jour un peu plus et qui disent tout et son inverse à longueur de conjoncture électorale ou entre deux tours ou il faut faire un deal et après on le renie comme vous venez de le faire aujourd'hui.

Monsieur Paul EUZIERE

Je n'avais participé à ce que je considère être de la polémique politicienne. Il suffit de regarder les votes à l'assemblée nationale pour voir que la liberté de vote et d'appréciation participent à la démocratie, du débat démocratique. Cela ne me dérange pas du tout que Monsieur CASSARINI ou Monsieur DEFONTMICHEL ait une appréciation sur un point différent. Parmi vos colistiers, je pense que certains sont contre cette disposition. Monsieur WEWSTRELIN a raison de dire qu'il faut un certain courage pour présenter cette délibération. Je sais qu'il est difficile à concevoir mais on est une liste de rassemblement citoyens, c'est une liste qui a un caractère novateur, inédit mais regardez les listes citoyennes dans toute l'Europe ce qu'elles sont en train de faire. On fera un bilan dans quelque temps. Vous n'admettez pas la diversité pourtant je connais dans cette assemblée des élus qui ont voté une chose et qui vote aujourd'hui le contraire. S'il vous plaît n'applaudissez pas trop, soyez modeste. On reparlera de certains dossiers ou vous vous êtes contredit sur vos propres votes. Je pense que cette délibération est fondée. J'avais dit qu'il y avait trois pistes, je vous les rappelle car deux des trois vous les avez explorées. Lors du débat d'orientations budgétaires où un certain nombre d'élus n'étaient pas là.

1. La révision des loyers communaux. Il fallait cesser avec l'arbitraire, l'intolérable et les gratuités.

2. La première ressource de financement à étudier c'était les gros contrats de service public et il fallait revoir l'affermage du Foulon, le Casino, le PPP car ce sont des contrats ruineux et là, il y a matière à récupérer de l'argent.

Donc je vous invite chers collègues à m'applaudir, à me féliciter mais surtout à explorer cette troisième voie. Ce gouvernement n'est pas le mien pour des raisons d'orientation de fond. Mais dans la situation où en est la ville on a besoin de ressources nouvelles.

Monsieur le Maire

Si vos collègues ne vous félicitent pas et votent contre vous, moi je suis content que l'on vote ensemble. Il faudrait avoir de la solidarité de groupe et écouter vos propositions qui sont bonnes. Je pense qu'il faut s'enrichir du regard de tous. Je ne suis pas de gauche Monsieur EUZIERE et pourtant j'aime bien parler avec vous. Je suis content qu'on se rejoigne même si Messieurs CASSARINI et DEFONTMICHEL votent contre vous, contre moi. Nous nous rejoignons dans cette volonté de trouver des solutions ensemble dépassant ainsi les questions de formation politique. Vous pouvez dire que partout en Europe il y a des gouvernements d'initiatives citoyennes, moi je dis que lorsque l'on élit, on choisit un groupe politique. Il faut un socle de valeurs communes qui permet la gouvernance et qui permet que cela n'implose pas au bout d'un conseil municipal parce qu'il y a de telles divergences dans votre groupe.

Monsieur Paul EUZIERE

Si vous mettiez le scrutin proportionnel, vous verriez ce qui se passe. Les majorités caporalisées c'est le résultat d'un système constitutionnel Français.

Monsieur le Maire

Je ne parle pas de majorité caporalisée, je parle d'un socle commun. On ne peut pas être aussi opposé dans une gouvernance d'une collectivité pour voter tout et son inverse.

Nous procédons au vote.

Y-a-t-il des abstentions ?

Allons-y parce qu'il faut s'y retrouver.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Compter jusqu'à deux cela devrait aller.

Monsieur le Maire

Soyez respectueux Monsieur CASSARINI.

Monsieur CASSARINI vote contre et Monsieur DE FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur BROSSY s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je voudrais que, très officiellement, Monsieur CASSARINI s'excuse de ce qu'il vient de dire et qu'il ose le répéter.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne m'excuserai pas tout seul et vu comment Monsieur VIAUD traite la démocratie en m'empêchant de parler et en racontant n'importe quoi en ce qui concerne la délibération et ce qui s'est passé au conseil communautaire je n'ai pas de leçon à recevoir de vous Monsieur LAPORTE.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous êtes la personne qui parle le plus dans cette assemblée.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je voulais simplement dire que je ne suis pas là pour donner des leçons mais des leçons j'en ai prises des meilleures que vous lorsque j'étais jeune. Mais lorsque vous dites à Monsieur le Maire « compter jusqu'à deux vous devriez savoir le faire » je trouve cela inadmissible.

Monsieur le Maire

Je vous demande de vous excuser Monsieur CASSARINI.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je vous fais une remarque pertinente et que tout le monde partage et vous rebondissez sur la communauté d'agglomération, ici, nous sommes au conseil municipal et lorsque vous insultez le Maire, je pense que ce sera la dernière fois.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI je n'accepterai plus jamais vos propos et vos comportements dans aucune assemblée. Je vous demande d'être correct et respectueux et je vous demande de vous excuser.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Bien évidemment je n'ai pas à m'excuser car je n'ai rien fait de répréhensible mais ne vous inquiétez pas si j'ai parlé de la communauté d'agglomération ce n'est pas que je confonds les instances mais parce qu'on m'a mis en cause par rapport ce qui s'est passé à la communauté d'agglomération et que les mises en cause étaient fausses.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je vous parle des propos que vous venez d'avoir.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur le Maire a expliqué que ce serait compliqué, il fait de l'humour, ou il essaye, de nous expliquer que ce serait compliqué d'arriver à compter les votes donc je lui ai dit que compter jusqu'à deux ce ne serait pas très compliqué, voilà.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Que vous ne respectiez pas Monsieur VIAUD c'est votre problème par contre je vous demande de respecter Monsieur le Maire. C'est le premier magistrat de la ville.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je le respecte Monsieur le Maire comme je respecte Monsieur VAIUD.

Monsieur le Maire

Je ne vous laisserai jamais dire que je ne respecte pas le débat démocratique. Monsieur EUZIERE intervenez auprès de votre colistier Monsieur CASSARINI. Etes-vous d'accord ?

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez la police de l'assemblée et moi je suis d'accord pour que soit appliqué le Code Général des Collectivités Territoriales. Vous êtes Président et c'est vous qui décidez.

Monsieur le Maire

Merci de me rappeler que c'est moi qui ait la police de séance. Monsieur CASSARINI je vous demande d'être respectueux dans vos propos.

**TAXE D'HABITATION
Majoration de 20%
Résidences secondaires**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Avant de faire mon intervention, nous souhaiterions savoir **si une évaluation a été faite par les services municipaux** de ce que cette majoration rapportera au budget de la Ville

.....

400 000 €

« Errare humanum est, perseverare diabolicum » ...

Nous constatons que si vous vous êtes trompés lors du vote du Budget Primitif, vous n'en êtes pas pour autant « diaboliques » puisque vous vous décidez maintenant à faire voter une mesure que permet l'article 31 de la loi 2014-1655 du 29 décembre 2014 (c'est-à-dire la Loi de finances rectificative), une disposition qui a été adoptée dans notre département par la plupart des maires de votre sensibilité et que nous vous avons proposée dès le Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Je vous renvoie à mon intervention lors du conseil municipal du mardi 17 février.

A ce moment là, pour des raisons que nous ignorons, mais sans doute liées à votre promesse électorale de ne pas augmenter la fiscalité locale, vous aviez fait la sourde oreille.

Aujourd'hui, vous opérez un virage à 180° et vous faites voter –quelques mois après vous y être refusés- cette majoration de 20% de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires.

Nous saluons donc la grande cohérence qui est à l'origine de la présentation de cette délibération, qu'en toute cohérence avec nos propositions de février dernier, nous votons.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
ACQUISITION DES BATIMENTS DITS DES HANGARS
RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il convient d'apporter une rectification à la délibération n° 2015-105 en portant mention des références cadastrales BL n°280 en sus de la parcelle BL n°278 dans le cadre de l'opération dite des hangars du projet de renouvellement urbain.

Je vous demande de bien vouloir dire que la délibération n° 2015-105 du 30 juin 2015, acquisition des bâtiments dits des hangars (BL n°178) auprès de l'EPFR incluait en sus de la parcelle BL 278, la parcelle BL n°280 pour un montant inchangé de 3 654 043,79€ TTC, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire, notamment l'acte d'acquisition au vu de la délibération modifiée et dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2015.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur WESTRELIN, je signale ici que Madame Valérie COPIN ne prendra pas part au vote concernant cette délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) votent contre.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
ACQUISITION DES BATIMENTS DES "HANGARS"**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Nous n'allons pas redire ce que nous avons longuement explicité lors de vote de la délibération 105 le 30 juin dernier.

Cette opération est depuis le début totalement inopportune et on peut légitimement se demander où est « l'intérêt public ».

D'autre part, **le jugement du Tribunal Administratif de Nice du 7 mai a annulé la délibération de 2009 entre la Ville et l'EPF PACA qui autorise la convention entre la Ville et l'EPF pour des raisons de fond qui nous semblent justifiées.**

Vous avez fait appel.

Mais comme vous le savez, le jugement du T.A. est exécutoire.

Par conséquent, la sagesse voudrait de ne pas procéder à cet achat qui, en outre, je le répète, correspond à des opérations immobilières qui n'ont qu'un très lointain intérêt pour la ville.

Que l'on corrige ici « *une erreur administrative matérielle* » ne modifie en rien notre position.

Nous pensons tout simplement qu'au vu de jugement du 7 mai, la prudence devrait conduire à retirer cette délibération.

Monsieur le Maire

Je vais laisser la présidence de séance à Monsieur WESTRELIN.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention cadre formalisant le Contrat de Ville 2015-2020 du Pays de Grasse et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 et celle du 15 octobre 2014, le nouveau contrat de Ville est désormais piloté à l'échelle de l'agglomération et est conduit collectivement par la CAPG, la Ville et l'Etat.

Considérant que sont définis comme quartier prioritaire les territoires d'au moins 1000 habitants et dont 50% de la population ont un revenu médian inférieur au seuil de pauvreté, la Ville de Grasse a deux quartiers retenus :

- le Grand Centre : 6740 habitants avec un revenu médian de 10200€ par an.
- Le quartier des Fleurs de Grasse : 1610 habitants avec un revenu médian de 9900€ par an.

Considérant que le contrat de ville s'articulera autour d'un socle : les valeurs de la République et Citoyenneté et des piliers d'interventions : la Cohésion sociale, le Cadre de vie, le Renouvellement urbain, l'Emploi et le Développement économique.

Considérant qu'au socle des partenaires institutionnels : l'Etat, le Département, le Conseil Régional, la CAF, pourront s'adjoindre les bailleurs, le Pôle Emploi, la CPAM, la Caisse des Dépôts et Consignations, les chambres consulaires ou tout autre partenaire privé.

Considérant que la convention cadre formalisant le Contrat de Ville sera conclue pour les 6 années à venir.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de convention-cadre, autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention et à solliciter le concours de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui de ses dispositions.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 174

**VENTE DU TERRAIN TOMBAREL
AVENUE PIERRE SEMARD
AVENANT DE SUBSTITUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE
« SAINT ALBERT LE GRAND POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU
DIOCESE DE NICE »**

Monsieur Christophe MOREL

Par délibération du 20 février 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Grasse a adopté le principe de la vente d'une parcelle bâtie sise Bd Pierre Semard, lieu dit Tombarel au bénéfice de l'Institut FENELON moyennant le prix de 1 760 000 euros. Considérant qu'au terme d'un avenant en date du 13 mars 2015, la promesse de vente a été prorogée jusqu'au 28 décembre 2015. Le permis de construire a été délivré le 3 septembre 2015.

Considérant que l'Institut FENELON a fait savoir à la Ville de Grasse que la société dénommée « Saint Albert le Grand pour l'Enseignement Catholique du Diocèse de Nice » serait désormais chargée d'assurer le portage foncier de l'opération, laquelle achèterait le bien par substitution à l'OGEC FENELON puis consentirait un bail à construction d'une durée de 50 ans à ce dernier pour construire puis utiliser le projet immobilier d'établissement scolaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la substitution de l'OGEC FENELON par la société dénommée « Saint Albert le Grand pour l'Enseignement Catholique du Diocèse de Nice » dans le bénéfice des droits et obligations résultant de la promesse de vente du 1^{er} avril 2014 et de l'avenant du 13 mars 2015.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 175

**GARANTIE D'EMPRUNT OGEC FENELON
MODIFICATION**

Monsieur Christophe MOREL

Par délibération du 17 février 2015 par laquelle la commune a accordé une garantie d'emprunt à l'OGEC FENELON, l'acquisition du terrain ne sera plus financée par un emprunt mais que le coût estimatif des travaux a évolué de 13, 5 millions d'euros à 14, 5 millions d'euros. L'OGEC FENELON sollicite ainsi une garantie de la ville à hauteur de 7 250 000 euros au lieu de 7 500 000 euros pour un montant d'emprunts de 14 500 000 euros au lieu de 15 500 000 euros.

Le financement de l'opération est ainsi assuré :

- emprunt de 14,5 millions d'euros pour les travaux de construction
- autofinancement de 1,5 million.

Je vous demande de bien vouloir accepter que la Commune de GRASSE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts indiqués dans le corps de la délibération. Ces emprunts sont souscrits par l'OGEC FENELON auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et de la banque HSBC.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 176

**VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL
SIS 4 RUE MOUGINS ROQUEFORT**

Monsieur Christophe MOREL

La Ville de Grasse est propriétaire d'un entier immeuble situé 4 Rue Mougins Roquefort, cadastré section BH 232. Le bâtiment comprend un local à usage commercial ouvrant sur la rue et 5 niveaux aménagés en bureaux administratifs totalisant environ 217 m². La SA d'H.L.M. LOGIREM envisage de réhabiliter le bâtiment et de créer 4 logements à vocation sociale. La LOGIREM fait une proposition à 320 000 euros qu'il est proposé d'accepter.

L'Etat pour inciter les communes à créer du logement social permet de déduire, sur deux années, la différence entre le prix estimé par les Domaines et le prix de vente réel, du montant des pénalités annuelles dues au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la vente de l'entier immeuble communal sis 4 Rue Mougins Roquefort cadastré section BH 232 à la SA d'H.L.M. LOGIREM moyennant le prix de 320 000 euros, autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville la promesse de vente moyennant le prix susvisé assortie des conditions suspensives liées à :

- l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours
- l'obtention d'une convention d'agrément pour 3 logement PLAI et 1 logement en PLUS
- l'obtention des subventions de l'Etat, de la Région et de la communauté d'agglomération et collecteur pour un montant minimum de 104 664 €
- Obtention des prêts (PLAI et PLUS) et prêt collecteur pour un montant minimum de 385 527 euros.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 177

**PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – RUE DE LA POUOST**

Madame Valérie COPIN

Les agents publics bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. Le 31 janvier 2015, lors d'une patrouille rue de la Pouost, deux agents ont été victimes d'une tentative de mise en danger de leur personne par un automobiliste. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance de Grasse le 28 mai 2015 ; que le jugement rendu l'a condamné à un an de prison ferme et au retrait de son permis de conduire pour un mois.

Je vous demande de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle aux agents de la Police Municipale et de prendre en charge les honoraires d'avocat correspondants.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (article 11) organise la protection fonctionnelle des agents publics. A ce titre, lorsque l'auteur du dommage ne peut réparer, la collectivité doit organiser la réparation dudit dommage. Je vous demande de bien vouloir accepter le versement des indemnités au titre de la protection fonctionnelle aux 4 agents municipaux concernés :

- M. BERNARD Cyril,
- M. FABBRI Vincent,
- Mme MARECAUX Sandra,
- M. MARIE Norman.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Afin d'assurer une plus large présence sur le terrain des effectifs de la Police Municipale, la Ville de Grasse souhaite développer un service de sécurisation des entrées et sorties des écoles. Les AS de Grasse seront rémunérés par le biais d'une vacation forfaitaire mensuelle fixée à 300 euros nets par mois sur 10 mois.

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance et je vous propose de passer au vote.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Suite au départ du médecin de prévention il est proposé la mise en place de vacations destinées à assurer la vaccination de la population, compétence déléguée aux communes disposant d'un service communal d'hygiène et de santé. Les vacations seront au nombre de deux demi-journées par mois au prix horaire de 30 € TTC.

L'organisation des vacations sera effectuée par le secrétariat du service communal d'hygiène et de santé tout en sachant que la ville de Grasse a entamé un processus de recrutement ayant pour objet de recruter un nouveau médecin de prévention. Lorsque cette procédure aura abouti, le médecin recruté récupèrera cette fonction et par conséquent les vacations seront abandonnées. Afin de trouver des candidats médecins pour les vaccinations, nous transmettrons un appel à candidature via le site internet de la ville de Grasse.

Monsieur Paul EUZIERE

Il n'y a plus de médecin responsable du service d'hygiène.

Madame Valérie COPIN

A ce jour le service est assuré par le CDG.

Monsieur Paul EUZIERE

Qu'envisage-t-on pour le futur ?

Madame Valérie COPIN

Je viens de vous l'indiquer le poste est ouvert cependant il est très compliqué de trouver un médecin spécialisé dans la santé du travail puisque d'abord ils sont médecins généralistes et qu'en plus par la suite ils doivent se spécialiser.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 181

**SERVICE CIVIQUE
MISE EN PLACE DE CONTRATS**

Madame Valérie COPIN

Le présent contrat a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de service civique d'une durée de 24 mois renouvelables avec l'Agence du service civique pour des jeunes de 16 à 25 ans et pour une durée de 6 à 12 mois représentant au moins 24h de travail hebdomadaire. Cela ne veut pas dire que nous allons embaucher mais nous en gardons la possibilité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 182

**MISE EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE DU 9 MAI 2012
LOGEMENTS DE CONCIERGERIE**

Madame Valérie COPIN

Le décret du 9 mai 2012, dont l'entrée en application est au 1^{er} septembre 2015, revisite dans sa totalité la gestion des dites conciergeries. Ce décret précise aussi que les gratuités totales ne peuvent plus être envisagées, que le locataire prend obligatoirement les fluides et prévoit une possible diminution de 50% du loyer établi en contrepartie d'astreintes qui justifient cette diminution. Cette diminution est possible qu'en contrepartie d'astreinte. C'est une bonne mesure, elle est courageuse de la part de Monsieur le Maire qui se met dans les règles donc je vous demande de bien vouloir valider cette procédure qui, d'après nos calculs, devrait rapporter à la commune environ 80 000 € à l'année.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

Ces appartements que possède la ville et qui sont occupés dans des conditions plus ou moins discutables, il y a nécessité de régulariser les choses et je ne sais pas si cette délibération y concourt vraiment. Avant toute chose il faut que le Conseil Municipal délibère sur les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, sur les modalités de réorganisation et sur la liste des emplois concernés. Le comité technique paritaire doit être saisi pour avis. C'est le décret 2001-623. La liste des emplois qui ouvrent droit à un logement de fonction doit être adoptée par le Conseil Municipal et la liste doit être divisée en deux parties :

La première qui répertorie les emplois ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service. La deuxième consacrée aux emplois ouvrant droit à un logement par convention d'occupation précaire avec astreintes.

C'est la Loi du 28 novembre 1990 en son article 21. Cette délibération arrive trop tôt parce qu'il aurait fallu d'abord déterminer les cas dans lesquels il est possible de recourir aux astreintes, définir la modalité des organisations et définir la liste des emplois concernés.

Madame Valérie COPIN

Le comité technique a été saisi déjà en amont, les conventions ont été faites.
Considérant qu'afin de mettre ce dispositif en place, des rencontres individuelles ont été organisées avec chacun des concierges pour que soient expliquées dans le détail les conséquences de ce décret.
Ce décret doit être appliqué au 1^{er} septembre.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis d'accord mais il faut l'appliquer en respectant la Loi.

Madame Valérie COPIN

Nous ne sommes pas dans les logements de fonction mais dans les conciergeries.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui mais on doit définir les modalités de l'organisation et la liste des emplois concernés.

Madame Valérie COPIN

Nous étions surtout dans une régularisation d'une situation irrégulière. On ne peut pas mettre les agents dehors du jour au lendemain.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est un bon point mais ceci étant on ne peut pas sortir d'une situation d'irrégularité et rentrer dans une autre situation d'irrégularité. Il faut respecter la Loi et expliquer quelles sont les modalités et l'organisation des astreintes des emplois concernés.

Monsieur le Maire

Nous avons fait ce travail en comité technique paritaire et nous avons reçu chacun des agents.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est une question de conformité et je ne dis pas que le travail n'a pas été fait je dis simplement qu'il y a peut-être une étape qui a été sautée.

Monsieur le Maire

On va y veiller. Ma volonté, vous l'avez compris, est de se mettre dans la régularité là où depuis des décennies les choses ne sont pas en conformité. J'ai ouvert ce débat difficile pour me dire que d'abord je vais jouer sur trois leviers. Le premier levier est de permettre à la commune de retrouver des recettes immobilières estimées à 80 000 € sur l'exercice 2016. Le second levier est de se mettre en conformité avec une irrégularité relevée par la chambre régionale des comptes. Le troisième levier c'est que je souhaite travailler ces conventionnements avec l'ANAH pour pouvoir diminuer le retard sur la ville de Grasse en terme de logements sociaux et que je puisse à la fois obtenir des recettes fiscales supplémentaires immobilières, ne plus avoir entre 20 000 € et 30 000 € chaque année de pénalités par l'URSSAF. Et augmenter la contingence de la ville en transmettant à la DDTM ces logements nouvellement conventionnés dans le stock de logements sociaux de la ville de Grasse que nous aurons à produire dans notre contingence de la Loi SRU. Je veux bien vos éléments et nous les étudierons.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Les contraintes ont été acceptées et régularisées. Par contre, si vous le souhaitez, on peut rajouter la liste des emplois.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas moi qui le veut c'est la Loi. Il faut que cela soit rajouté dans la délibération.

Monsieur le Maire

Nous allons les rajouter en annexe.

Cette délibération ayant été modifiée, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 183

STADE PERDIGON

**DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CREATION DE LA
COUVERTURE DE LA TRIBUNE ET L'UNIFORMISATION DE LA TRIBUNE
DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR INSTALLATION DE LA TENTE**

Monsieur Gilles RONDONI

Le Stade Perdigon qui est un des 5 grands terrains de sport de la commune accueille un terrain de grand jeu, une piste d'athlétisme, des vestiaires, une tribune et une salle de gymnastique. Il permet d'accueillir différents publics : les scolaires, les associations pratiquant la course à pied, l'athlétisme, la gymnastique et le rugby.

L'évolution du cahier des charges de la Fédération de Rugby demande une augmentation de places assises.

Afin de continuer à pouvoir réaliser des matchs de Rugby dans cette enceinte il est nécessaire d'augmenter le nombre de places, d'homogénéiser l'ensemble de cette tribune et de programmer la mise en place de tribunes complémentaires en cas de manifestation d'envergure. De plus, en cas de pluie il n'y a aucune possibilité de repli pour un match de Rugby ou une compétition d'athlétisme sur la commune. Il est donc proposé de profiter de cette opération pour réaliser des travaux de couverture sur une armature métallique légère de la tribune principale afin d'améliorer les conditions d'accueil des différents utilisateurs du site. Pour satisfaire à la loi MOP (Maîtrise d'ouvrage Public) et au Code des Marchés Publics, un marché de MOE a été lancé afin de mandater un architecte pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet si technique et spécifique. Les réponses des candidats sont en cours d'analyse et de négociation. Afin de maîtriser le budget de cette opération, il a été prévu que celui-ci travaille en honoraire forfaitaire évitant ainsi les mauvaises surprises en cours de chantier.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un Permis de Construire pour les travaux d'aménagement de la tribune du Stade Perdigon.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 184

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC SAINT VALLIER DE THIEY
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Saint Vallier de Thiey concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes. Vous connaissez le principe puisque je vous en ai présenté plusieurs.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 185

**REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
SAINT VALLIER DE THIEY - REGULARISATION**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer le protocole transactionnel pour l'année scolaire 2013-2014 relatif aux frais de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune avec la commune de Saint Vallier de Thiey. Il s'agit d'inscrire 2 153.17 € en recettes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 186

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC CABRIS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Cabris concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 187

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC PEYMEINADE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Il convient de renouveler la convention avec la ville de Peymeinade pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 188

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC CAGNES SUR MER
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Cagnes sur Mer concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes. La somme de 337.50 € correspond au tarif pour une garde alternée.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 189

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC CIPIERES
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Cipières concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 190

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC CARROS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Carros concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 191

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF
AVENANT**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature du renouvellement de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour une période de 2 ans (2015-2016). Cette convention décline au plus près les besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la C.A.F et la Commune en direction des familles et de leurs enfants. Considérant l'incertitude des transferts de compétence entre la Ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en matière d'Enfance et de Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes demande à la Ville de signer un avenant de deux années supplémentaires sur la convention de 2011 afin d'attendre les nouveaux statuts et compétences de l'Agglomération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-24 du Code Rural, chaque commune doit disposer d'une fourrière animale communale apte à l'accueil des animaux errants ou en état de divagation;

Considérant que la convention précitée confiant le service de l'accueil à la SPA est arrivée à expiration en mai 2014.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention avec les mêmes modalités d'intervention;

Considérant qu'en contrepartie du service rendu, une indemnité annuelle est à verser à la Société Protectrice des Animaux, selon le barème suivant : 0,24 € par habitant, étant précisé que la population de la Commune prise en compte est de 52 824 habitants, chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2014;

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Brigitte VIDAL

Cette délibération a pour objet le fonctionnement des conseils de quartier, structure règlementée par l'Etat pour les communes de plus de 80 000 habitants. La création des comités de quartier à Grasse est l'expression de la volonté politique annoncée de longue date par notre Maire, que les administrés de notre commune y participent. Instance de démocratie participative par excellence, je vous propose avec cette délibération de les remettre officiellement en fonctionnement dans les semaines qui viennent. Leur candidature est un signe de l'intérêt que les concitoyens de Grasse portent à leur ville comme de leur volonté de mettre leur sensibilité et leur intelligence au service du bien commun. Comme vous avez pu le constater sur la proposition de délibération nous vous proposons de créer ce conseil de quartier sur Saint-Mathieu, Saint-Jean et la Madeleine. De plus je vous précise que le centre-ville n'est pas un quartier oublié. En effet, depuis février 2014, dans le cadre de la politique de la ville, un conseil des citoyens est obligatoire. Il est en train de se mettre en place et nous serons amenés à délibérer prochainement comme l'article L.21431 du Code Général des Collectivités Territoriales l'autorise. Je vous demande de bien vouloir approuver le périmètre et le fonctionnement des conseils de quartier.

Monsieur le Maire

Nous avons annoncé une volonté de démocratie participative et de politique de proximité et c'est une particularité de Grasse, de ses hameaux et nous avons souhaité maintenir la présence des mairies annexes dans les quartiers. Nous avons souhaité conserver ces mairies annexes pour nos concitoyens qui les fréquentent beaucoup et réorganiser ces mairies annexes pour qu'elles soient davantage ouvertes à la population avec des horaires décalés permettant ainsi à nos concitoyens de les fréquenter davantage en étant dans la véritable notion de service public. C'est une démarche volontaire. C'est la traduction du fait que la notion de service public c'est d'être au service du public et nous avons souhaité renforcer ces conseils de quartier en lançant un appel à candidature pendant l'été comme l'exige la Loi en ayant un affichage public sur les mairies annexes pour les personnes qui souhaitent s'engager dans les conseils de quartier. Nous avons 153 grassois et grassoises qui se sont portés candidat pour venir contribuer au développement de leur quartier, afin de faire évoluer leur quartier en apportant leur réflexion sur leur projection de ce que sera Grasse dans 5, 10, 15, 20 ans. Même si ce n'est pas une obligation légale, nous avons souhaité vous proposer au vote de notre assemblée délibérante la création de ces conseils de quartier souhaitant ainsi développer cette démocratie participative et de proximité.

Monsieur Ludovic BROSSY

Voir intervention jointe en annexe.

Je voudrais faire une parenthèse par rapport ce que vous avez dit concernant le côté hétérogène des différentes idées qui composent notre groupe. Vous n'êtes pas sans ignorer que 83 % des français rejettent les partis traditionnels c'est-à-dire qu'ils rejettent le clivage droite-gauche. Aujourd'hui ces clivages sont has-been et l'avenir vous l'avez dans votre ville : ce sont des gens qui sont capables de s'asseoir autour d'une table même s'ils ne sont pas d'accord et avancer dans un respect de la démocratie. Si vous regardez votre liste a fait 39 % des voix et vous avez les 3/4 des sièges et cela ce n'est pas la démocratie et les Français en ont marre.

Madame Brigitte VIDAL

Votre orientation a un petit peu dévié. Nous avons dans nos conseils de quartier des candidats de l'opposition. Nous n'abordons pas une question politique mais nous parlons du devenir du quartier. Vous avez tout type de personne et tout genre confondu. Moi-même, je suis adjointe de quartier et je n'ai pas que des personnes qui ont la même politique que moi. Ils sont les bienvenus et la porte est grande ouverte. Je pense que la première chose s'est retranscrire l'information du Maire, apporter les grands projets. Beaucoup de personnes âgées ne peuvent pas se déplacer vers le centre-ville donc nous faisons des informations avec des partenaires comme Grasse-développement, qui apportent des précisions sur un thème avec un débat. Deuxièmement c'est un laboratoire

d'idées communes et troisièmement c'est un travail sur le quotidien. Je suis un peu étonnée de vos dires, je vous invite à venir dans mon conseil de quartier et dans celui de mes collègues. Et je vous précise que tous les élus soit les 45 élus, peuvent venir dans les conseils de quartier. Ce n'est pas du tout fermé.

Monsieur Ludovic BROSSY

En lisant le document ce n'était pas évident. C'est pourquoi j'ai posé des questions.

Monsieur le Maire

Je vais compléter mes propos car vous vous trompez bien sur les intentions qui sont les nôtres et je vais vous rassurer. Les conseils de quartier sont une volonté d'associer tout le monde. On n'est pas là pour dire telle personne va siéger dans le quartier, nous sommes dans une démarche d'associer les associations, les professionnels, les personnes qui souhaitent contribuer. Nous avons affiché les appels à candidature sur les portes des mairies. L'avenir vous l'avez devant vous. Nous souhaitons rassembler toutes les énergies positives qui souhaitent contribuer à l'avenir de leur quartier. Si les 153 personnes qui ont fait acte de candidature quel que soit leur origine politique ont été retenues c'est parce qu'elles ont cette volonté de contribuer. J'espère avoir levé le doute dans votre esprit et si cela vous permet d'être plus serein je veux bien modifier une phrase : « Par ailleurs, les Conseils de Quartier ont pour mission d'information du quartier sur les principales orientations de la politique municipale, lieu de convergence des énergies positives, un laboratoire d'idées et de perspectives, rassemblant des hommes et des femmes de bonne volonté pour tracer l'avenir. », sans faire référence à la question de la politique municipale. Ceci étant ne pas se servir du conseil de quartier pour faire de la politique communale, mais bien sûr nous évoquerons les projets communaux. On ne peut pas faire une étanchéité entre ce qu'on délibère dans notre assemblée et ce que les gens veulent pour leur quartier. Je veux bien amender le texte et le resoumettre au vote et ainsi apaiser les inquiétudes qui peuvent être les vôtres.

Monsieur Ludovic BROSSY

Mes questions n'étaient pas polémiques. Je souhaitais avoir des garanties sur le fonctionnement. Je suis surpris d'entendre que les choix ont déjà été faits.

Monsieur le Maire

Parce qu'il y a eu un appel à candidature.

Monsieur Ludovic BROSSY

Je ne l'ai pas su. Je ne vais pas à la mairie tous les matins. Comment peut-on brasser un maximum de compétences ? Nous ne sommes pas là pour vous « planter » comme certains peuvent le croire. Si vous réussissez on réussit. C'est ça la démarche citoyenne.

Monsieur le Maire

C'est ce que nous sommes en train de faire avec les conseils de quartier.

Monsieur Ludovic BROSSY

J'essaye d'être constructif dans la démarche de la municipalité.

Monsieur le Maire

Je suis heureux de l'entendre dire. Vous êtes en train de dire ce que je dis. J'ai souhaité mettre en œuvre ces conseils de quartier pour justement tous ceux qui sont positifs et je remercie Madame VIDAL et Monsieur SPAGARELLI qui ont travaillé sur ce texte et la perspective des conseils de quartier. Vous avez pleinement compris la philosophie qui est la mienne, la nôtre. Toutes les personnes qui ont envie de contribuer devraient utiliser toutes les énergies que nous souhaitons mettre avec les contraintes qui sont les nôtres. Le conseil de quartier sera un véritable outil de démocratie participative de terrain que nous souhaitons et que nous appelons de nos vœux.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je voudrais saluer la mise en place de ces conseils de quartier et répondre à Monsieur Ludovic BROSSY qui pose des questions de fonctionnement, des modalités d'organisation des conseils de quartier. La Loi du 27 février 2002 dite Loi Vaillant fixe en effet que les conseils de quartier sont obligatoires pour les communes de plus de 80 000 habitants, en revanche cette même Loi ne fixe pas le fonctionnement et les modalités des conseils de quartier. Il est laissé la liberté aux communes qui le mettent en place de s'organiser pour permettre aux citoyens d'y participer. Les conseils de quartier comme l'a précisé Madame Brigitte VIDAL sont ouverts à toute personne élue de notre conseil. Ce sont des propositions et dans le CGCT il n'y a aucune précision.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE, si dans votre conseil de quartier de la « Blaquièrre » hier et aujourd'hui les « Fleurs de Grasse », vous aviez comme cela des découvertes, je vous assure que vous pouvez questionner chacun des élus de la majorité, ils ne découvrent pas un projet immobilier sans que l'on en ait parlé en amont.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas la majorité, la question c'est l'ensemble du conseil municipal et de la population.

Monsieur le Maire

Mais vous parliez de Monsieur RAKOTOVAO.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai pris cet exemple parce que c'est un exemple que j'ai vécu.

Monsieur le Maire

Demandez à Monsieur DAUPHOUD s'il découvre des projets sans que l'on en ait parlé, ce n'est pas le cas. La volonté qui est la nôtre c'est de faire cette démocratie participative que vous appelez de vos vœux dans laquelle vous vous êtes inscrits par le passé et que vous avez qualifié à la fin de fantomatique.

Monsieur Paul EUZIERE

Si vous le souhaitez je vous montre la liste de tous les démissionnaires. Pas pour moi car j'ai été exclu pour mauvais esprit sur certains sujets.

Monsieur le Maire

Dans chacun des quartiers on évoque les questions d'urbanisme avec la majorité, la population et avec les conseils de quartier. Néanmoins, le conseil de quartier n'est pas une instance pour lister les permis de construire à attribuer. Vous avez raison de dire que nous pourrions rajouter dans les missions des conseils de quartier une thématique urbanisme aménagement. J'en prends acte et je le modifie tout de suite. Nous rajoutons un volet que nous intitulerons urbanisme et aménagement.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce que je veux dire c'est que si à Saint-Jacques on avait sollicité l'avis du quartier sur un permis de construire ou en tout cas si on l'avait évoqué nous n'aurions pas le contentieux qu'il y a.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord. Je réponds favorablement à cette approche puisque nous avons parlé avec Maître MOREL dans le cadre de la révision du PLU que l'on puisse faire une intervention dans chaque quartier, pour expliquer, entendre et partager un certain nombre de choses. Je rajoute ce point-là. Cependant je ne suis pas favorable à ce qu'un conseil de quartier compte 50 membres parce que c'est ingérable, c'est pour cela que nous avons fixé entre 10 et 12 membres. Sur la cadence de ces réunions de conseil de quartier nous avons souhaité après un débat avec Madame l'Adjointe, avec les Adjoints des hameaux se donner une régularité de réunion de 4 fois par an. Sur le choix des intégrations des personnes dans les conseils de quartier, nous avons eu une démarche très large afin que tout le monde puisse participer et s'intégrer afin de pouvoir travailler.

Monsieur Cyril DAUPHOUD

Monsieur EUZIERE, je sais que vous êtes honnête mais Monsieur RAKOTOVAO n'était pas forcément au courant car axe 85 fait partie du Plan de Grasse.

Monsieur Paul EUZIERE

Je tiens tous les procès-verbaux de ces réunions sur cette question d'information des permis de construire et on verra que c'est récurrent. J'ai les preuves de ce que j'avance y compris par rapport à la non information de l'Adjoint concerné.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) s'abstiennent.

Je pensais vous avoir convaincu après les modifications que j'ai apportées à la délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis pour l'ouverture et que cela passe en conseil municipal et qu'il y ait un vote unanime du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Sur les noms ?

Mais on vote déjà sur le cadre de la délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Si la population a été aussi bien informé que Ludovic BROSSY je m'inquiète.
L'avis de recrutement je ne l'ai vu passer nulle part. Si cet appel est passé dans kiosque cela m'aura échappé. Il faut qu'il y ait l'appel le plus large et que ce soit validé par l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Il y a eu un appel très large, public.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous ne sommes pas d'accord sur la méthode. Voilà pourquoi on s'abstient nous ne votons pas contre.

Monsieur le Maire

J'aurai préféré vous convaincre.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Monsieur EUZIERE vous avez cité le CGCT, celui-ci ne stipule pas qu'il faille délibérer pour désigner des personnes. Nous appliquons la Loi.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est une procédure.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Cette procédure n'est pas dans le code général des collectivités territoriales.

Madame Nicole NUTINI

Nous devrions être contents car c'est une demande de participation plus importante aux conseils de quartier. J'ai entendu en même temps que nous avons eu l'information nécessaire pour nous inscrire à temps. Pour moi, c'est un débat positif et on est en train d'en faire un échange négatif.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Puisqu'il y a des personnes qui à Grasse sont intéressées et qui n'ont pas été informées, il serait simple de faire passer un article dans kiosque.

Monsieur le Maire

Nous reprenons les votes.

Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix) s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

<p style="text-align: center;">CONSEILS DE QUARTIERS FONCTIONNEMENT</p>
--

Intervention de **Ludovic BROSSY**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous saluons la relance de ces conseils de quartier qui sont censés améliorer l'échange d'information entre les administrés et l'équipe municipale. Nous soutenons toutes les démarches qui vont vers plus de transparence, qui vont vers les citoyens et leurs permettent de nous interpeller sur les grandes décisions, de rendre la démocratie plus participative.

Nous n'avons pris connaissance des modalités de fonctionnement de ces conseils que tardivement, et voici donc nos remarques.

1/ Nomination des membres

Sans faire de procès d'intention mal placé, il est un peu bizarre dans une instance qui se veut ouverte, citoyenne; dans un but d'échange et de dialogue, que ce soit le président de séance, seul, qui choisisse ses conseillers. Par cette démarche vous envoyez un signal d'un conseil verrouillé et non pas ouvert, car les critères de nomination sont subjectifs, discutables et non factuels.

Je cite, « il sera tenu compte du civisme de chaque candidat et de sa connaissance de la vie du quartier ».

Qu'est-ce que vous entendez par civisme ?

Est-ce qu'une enquête sera faite sur chaque candidat ?

Quels sont les critères d'une bonne connaissance de la vie du quartier ?

Quelqu'un qui ne connaît pas le quartier, qui y habite, mais dont la compétence sur un sujet particulier est reconnue, peut-il prétendre à apporter ses compétences ?

Nous suggérons d'articuler les conseils autour des missions, chaque mission d'élire un rapporteur de mission, qui devient membre du conseil.

Cela permettra d'impliquer plus de citoyens, sur des sujets où ils ont une appétence et/ou une compétence, et de respecter le principe d'une fédération de compétences.

2/ Composition des conseils de quartier :

Qu'entendez-vous par représentation proportionnelle des élus ? En nombre de voix ou en nombre de siège ?

Nous suggérons que tous les élus soient membres de droit des conseils de quartier, complété par les rapporteurs de chaque mission.

Il nous semble souhaitable d'ouvrir les conseils au public, tout comme ce conseil auquel nous participons.

3/Mission des conseils de quartier.

Encore une fois, sans procès d'intention, le dernier paragraphe est assez discutable. Je cite « les conseils de quartier ont pour mission d'information du quartier sur les principales orientations de la politique municipale ». Bien que la phrase ne soit pas bien rédigée, nous comprenons que les conseils de quartier doivent informer les citoyens des tenants et des aboutissants de la politique municipale. A quoi sert le Kiosque ? Nous pensons que ce n'est pas le rôle du Conseil de quartier.

Nous pensons qu'il n'est pas sain que les conseils soient les catalyseurs de demandes, d'idées et de critiques constructives et même temps l'outil de communication de l'action municipale.

En ce moment nous ne sommes pas en campagne, mais imaginez la position de ces conseils pendant les campagnes municipales.

Ces conseils de quartier ne doivent-ils pas justement être libres de toute propagande ou de toute étiquette pour pouvoir fournir un travail pertinent, sous peine de devenir des énièmes comités "théodule" ?

Cela rejoint le point 1 sur la nomination des conseillers.

Enfin, le nombre de commissions est plutôt élevé. Cela voudrait dire que l'on traite tous ces sujets à chaque réunion ?

Notre proposition de travail en commission, puis de mise en commun avec le conseil prend son sens.

4/ Présence officielle des membres de l'administration municipale

La présence de fonctionnaires qualifiés pour épauler les réflexions des missions des conseils de quartier est une excellente idée que nous soutenons.

Compte tenu des remarques que nous avons formulées, qui soulèvent des points essentiels pour un fonctionnement démocratique et fécond de ces conseils, et parce que le fonctionnement impartial n'est pas garanti en l'état, nous nous abstenons.

**CONSEILS DE QUARTIERS
FONCTIONNEMENT**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

En complément de ce que vient de dire Ludovic Brossy, je voudrais faire **plusieurs propositions**.

Tels qu'ils ont fonctionné (et bien souvent dysfonctionné jusqu'à n'être plus que des structures fantomatiques pour certains), "les conseils consultatifs de quartiers" n'ont été que des faire-valoir de la politique municipale de votre prédécesseur, **des « courroies de transmission » du « haut » -la municipalité- vers « le bas », les citoyens.**

En aucun cas, ces « comités de quartiers » n'ont été l'outil d'une réelle démocratie de proximité.

Pour faire fonctionner réellement "la démocratie de proximité", pour que les Grassois –dans le respect de leur diversité- soient entendus, je vous fais **cinq propositions** précises :

1. **Appel aux candidatures dans les mairies annexes sur la base de critères de diversité et d'engagement citoyen** (associatif, syndical, politique) et de compétences "techniques", chaque conseil pouvant compter entre 20 et 50 personnes, non compris les élus et les responsables des services municipaux.
2. **Choix des membres des Conseils de quartiers par un vote unanime du Conseil municipal.**

3. **Saisine systématique des Comités de quartiers sur les projets structurants et information sur les permis de construire concernant les quartiers.**
4. **Réunions régulières avec un minimum de 3 par an**
5. **Création d'un bulletin d'échanges et de débats sur la vie de nos quartiers.**

Voilà quelques propositions, constructives, qui permettraient d'associer réellement les Grassois à la vie de leur ville et aux décisions les concernant, que nous vous faisons.

2015 - 193

**CREATION D'UN COLUMBARIUM
CIMETIERE STE BRIGITTE – CARRE 11 BIS**

Madame Brigitte VIDAL

Pour l'année 2015, il était indispensable de prévoir la création d'un columbarium car nous ne disposons plus d'emplacement disponible or nous avons des demandes en attente. A Grasse les demandes de crémation concernent 50 % des décès soit à peu près 400 décès par an. Il convient de répondre à une demande réelle de la population grasseoise en construisant un nouveau columbarium à Sainte-Brigitte. (2 modules de 9 cases) pour un montant de 12 000 €.

Pour mémoire, en 2013, nous avons construit deux columbariums : 1 à Sainte-Brigitte (complet) et un à Plascassier.

Actuellement la ville de Grasse dispose de :

5 columbariums à Sainte-Brigitte (tous complets)

3 columbariums aux Roumiguières (tous complets)

2 columbariums à Plascassier (1 complet)

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 194

**CANAL DE LA SIAGNE
AMENAGEMENT DES ABORDS
CONVENTION**

Madame Murièle CHABERT

J'ai un grand plaisir à vous présenter cette délibération et j'associe Mes deux collègues Nicole NUTINI pour les flux et Anne-Marie DUVAL pour la protection de l'environnement. La création du Parc Intercommunal du Canal de la Siagne en novembre 2010 a conduit à établir un programme de travaux de sécurisation et d'aménagements paysagers en vue de l'ouverture de certains secteurs au public. La commune de Grasse, dont plus de 3.5 km sont déjà aménagés (chemin Vert, chemin Bleu) et le SICASIL souhaitent valoriser l'intérêt naturel, paysager, patrimonial, ludique et sportif de la partie du canal située entre la Chapelle Saint Mathieu et la limite avec Mouans Sartoux à travers la présente convention.

Considérant que les aménagements envisagés pour l'ouverture au public sont :

D'une part pour le SICASIL : réfection du cheminement, sécurisation, pose du mobilier fourni par la Ville de Grasse pour un budget prévisionnel de 255 000.00 euros H.T et d'autre part pour la commune de Grasse : la fourniture du mobilier d'agrément et de signalétique pour un montant de 20 440.00 euros H.T. répartis sur deux exercices : premier exercice d'un montant de 9 595.00 euros H.T, second exercice d'un montant de 10 845.00 euros H.T.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour ce travail efficace qui est couronné de succès.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 195

ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE

Madame Aline BOURDAIRE

De la même manière que nous avons organisé dernièrement la Fête Toscane avec la Ville de Carrare, nous allons organiser du 1^{er} au 4 octobre 2015 la fête de la Bière, avec la Ville d'Ingolstadt, notre autre ville jumelle. Cette manifestation a pour intérêt de faire vivre utilement le Jumelage, mais surtout d'animer le centre historique de notre Cité et ainsi d'y apporter un coup de fouet économique, dans la mesure où nous attirons des publics qui ne connaissent pas forcément notre Cité. Ce partenariat est particulièrement équilibré, comme vous pourrez le constater à la lecture de la convention qui vous est proposée et qui concerne les accords entre la ville de Grasse et la société HERRNBRAU qui nous a été présentée par la ville d'INGOLSTADT.

Monsieur le Maire

Je souhaite Monsieur EUZIERE et Madame BANCEL que nous soyons tous présents pour le geste inaugural du lancement de ce marché de la fête la bière. Cela fait près de 30 ans que nous n'avons pas eu de fête de la bière sur Grasse.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 196

EXPOROSE 2016 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES - MARITIMES

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur Maire à solliciter une subvention pour l'organisation d'EXPOROSE 2016 auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour un montant de 15 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 197

**EXPOROSE 2016
DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'organisation d'EXPOROSE 2016 auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 10 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 198

**FETE DU JASMIN 2016 – 70^{ème} EDITION
DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES - MARITIMES**

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'organisation de la 70^{ème} édition de la Fête du JASMIN 2016 auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour un montant de 15 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 199

**FETE DU JASMIN 2016 – 70^{ème} EDITION
DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet de demander au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'organisation de la 70^{ème} édition de la Fête du JASMIN 2016 auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 10 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Marguerite VIALE

La Chapelle Saint-Joseph au Plan de Grasse, propriété de la Commune doit faire l'objet d'une rénovation intérieure. L'association Monarchie Patrimoine, loi 1901, souhaite participer financièrement aux travaux de réfection intérieure à hauteur maximum de 16.800€ TTC. Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière.

L'association Monarchie Patrimoine a pour objet : « la participation à la restauration, conservation et mise en valeur des sites, monuments et objets d'art afin de contribuer au rayonnement du patrimoine historique et culturel français en recueillant des dons dans le but de faire du mécénat ».

A ce titre, elle souhaite participer financièrement aux travaux de rénovation de cette chapelle.

Les principaux travaux se décomposent de la façon suivante :

- suppression des zones humides.
- remise en place des canisses.
- réfection des plâtres du plafond.
- peinture des murs et du plafond.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Grasse.

L'association Monarchie Patrimoine s'engage à rembourser à la Commune, sur présentation des factures de la Ville de Grasse, les dépenses inhérentes aux travaux à hauteur de 16.800€ TTC.

Une convention ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles cette opération conjointe sera menée doit être signée entre la Commune de Grasse et l'association Monarchie Patrimoine. Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention de participation financière entre l'association Monarchie Patrimoine et la Commune de Grasse et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Monsieur le Maire

Je salue ici les généreux donateurs, Monsieur Jo GERACE. Nous avons pu en faisant travailler les services municipaux remanier la toiture, refaire la façade, abattre les cyprès qui abimaient la façade. Nous avons pu reprendre la devanture et la mise en lumière de ce clocher et de cette façade la nuit. Les Planois attendent cette réouverture depuis 30 ans. Nous avons souhaité un partenariat avec Nicolas DOYEN, le président de cette association Monarchie et Patrimoine que je salue. Monsieur DOYEN effectue un travail remarquable avec sa volonté de contribuer à restaurer le patrimoine de Grasse. Ce ne sont pas des discours mais des actes et je me devais d'encourager avec les uns et les autres ces actes là. Je serais heureux le jour où ensemble nous irons couper ce ruban.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur LAPORTE s'abstient car il fait partie de l'association cité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Je vais laisser la présidence de séance à Monsieur WESTRELIN.

Monsieur Jean-François LAPORTE

La loi dite « loi Handicap » imposait la réalisation de tous les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015. Au vu des retards généralisés le gouvernement a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP). Ce dispositif obligatoire permet d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans à tout maître d'ouvrage pour réaliser les travaux. La commune de Grasse, ayant un patrimoine bâti très important, pourra par ce biais obtenir un délai supplémentaire de 9 ans pour réaliser la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments de la ville recevant du public. Pour en profiter la commune doit déposer ce document en préfecture avant le 27 septembre 2015. Ce document de plus de 300 pages reprend les données administratives mais également une synthèse du diagnostic d'accessibilité, la liste des demandes de dérogation qui ont permis de limiter les travaux obligatoires, et un plan de financement sur cette période de 9 ans. A ce titre, le service des bâtiments communaux avec l'aide d'un bureau d'études a réalisé l'ensemble des diagnostics, en revisitant chaque établissement et étudiant dans le détail pour faire les propositions optimales. Un travail est également mené en parallèle sur des regroupements et des transferts de certains lieux publics classés en ERP dans le but de limiter au maximum les travaux. De ce travail il en ressort une dépense prévisible à hauteur de 6 500 000 € pour les 196 locaux recevant du public de la commune. Au vu des difficultés financières de la commune il est proposé un financement sur les 2 premières années à hauteur de 150 000 € puis 800 000 € la troisième année et une moyenne de 900 000 € par an sur les 6 ans suivants. Ce montant particulièrement important démontre les difficultés de prendre en compte le handicap dans une ville à fort dénivelé, et au patrimoine important et ancien. C'est la raison pour laquelle je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé auprès de la Préfecture afin d'obtenir ce délai complémentaire de mise en accessibilité du patrimoine bâti public de la commune.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La Loi vous a donné dix ans pour vous mettre en conformité. Il reste encore 6.5 millions à investir pour que ce soit comme il faut. Pouvez-vous nous dire entre 2005 et 2015 l'investissement pour régler le problème ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous avons jusqu'en 2015 pour mettre les bâtiments en accessibilité comme un certain nombre de communes je pense que cela n'a pas été fait et maintenant nous avons 9 années pour mettre en accessibilité de manière très contraignante les différents bâtiments. Depuis ces quelques mois passés nous avons travaillé sur le fait de regrouper un certain nombre de bâtiments et de faire en sorte que la note soit la moins lourde possible.

Monsieur Stéphane CASSARINI

A-t-on une estimation de la somme engagée depuis 2005 ?

Monsieur Jean-François LAPORTE

Votre question est pertinente puisque cela était inclus dans les travaux neufs. Par exemple la grande tribune du stade de la Paoute, la villa Saint-Hilaire. Cela a été fait dans le neuf et comme vous l'a expliqué le 1^{er} Adjoint pas dans l'ancien. Nous, nous venons de vous l'expliquer nous allons essayer de faire des regroupements. Cela était inutile de lancer des travaux avant de savoir quels vont être les bâtiments utilisés.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends bien qu'il vaut mieux réfléchir avant d'agir mais je ne pensais pas qu'on en était à ce point et que rien n'avait été fait dans l'ancien. Tous les efforts commencent maintenant.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Dans certaines écoles, il a fallu faire des rampes mais c'était à la marge et non pas à coût de millions. Techniquement le cinéma nous n'avons pas pu le faire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a des endroits où cela est très compliqué mais là il n'y avait pas la volonté de faire quelque chose.

Monsieur Jean-François LAPORTE

La volonté tout le monde l'a mais après il y a des choix à faire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Peut-on revoir les chiffres ?

Monsieur Jean-François LAPORTE

Il est proposé un financement sur les 2 premières années à hauteur de 150 000 € puis 800 000 € la troisième année et une moyenne de 900 000 € par an sur les 6 ans suivants.

Monsieur Stéphane CASSARINI

D'accord. Cela suffira ?

Monsieur Jean-François LAPORTE

A aujourd'hui cela suffira.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le plan de financement qui vous est proposé aujourd'hui est en adéquation avec notre perspective financière. Les années 2016 et 2017 sont plus contraintes.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Les sommes sont contraintes ou c'est au bon vouloir de la commune. Nous avons effectué un diagnostic et la totalité des travaux coûtent 6.5 millions.

Monsieur Jean-François LAPORTE

C'est contraint mais il faut aussi que ce soit accepté par la préfecture. Aujourd'hui nous votons un plan que nous allons proposer à la préfecture. Ce n'est pas gagné.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ils peuvent estimer que l'on ne va pas assez vite.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Et si ce n'est pas fait, il y a des contraintes financières et juridiques très lourdes.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela veut dire qu'on est tenu par ce calendrier.

Monsieur Philippe WESTRELIN

La non réalisation de ces travaux entraîne des contraintes financières très lourdes et de plus c'est du pénal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La Loi nous donnait neuf ans et je comprends qu'à un moment elle contraigne.

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de la séance.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 202

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le présent rapport a pour objet de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement du classement du Conservatoire de musique de Grasse à rayonnement communal. Créé en 1975, le Conservatoire de musique de Grasse a reçu l'agrément du Ministère de la Culture dès 1981 et celui-ci a été renouvelé en 1996 et 2005 suite à des inspections. Le décret N°2013-748 du 14 août 2013 relatif à la prolongation et au renouvellement du classement des établissements d'enseignement public et le décret en vigueur N° 2006-1248 du 12 octobre 2006 prolongent l'agrément jusqu'au 12 octobre 2015. Cet agrément a valu au Conservatoire de Grasse d'être classé Conservatoire de musique à Rayonnement Communal.

Le classement est accordé pour une durée de sept ans.

Les enseignements des disciplines musicales obligatoires pour obtenir le classement en CRC sont :

- Enseignement des disciplines musicales en cohérence avec le développement des pratiques collectives.
- Pratiques vocales collectives.
- Formation et cultures musicales incluront les démarches de création.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Provence-Alpes-Côte d'Azur a récemment sollicité la Ville de Grasse pour le dépôt d'un dossier de renouvellement du classement de son Conservatoire, conformément à l'arrêté du 15 décembre 2006. Je vous demande de bien vouloir approuver la demande de renouvellement du classement du Conservatoire de musique de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre conseil.

La séance est levée à 18h50.